

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 26 juin 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le vingt six juin , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 juin 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 18H12 à 19h51 et de 23H01 à 00H33

Mme Elisa MARTIN, assure la présidence de 19H52 à 23H00 (délibérations n°3 à 8).

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN de 23H52 à 00H33

M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 23H01 à 00H33

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 23H01 à 00H33

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 23H01 à 00H33

M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18H12 à 18H40

Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Suzanne DATHE de 23H01 à 00H33

Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON de 18H12 à 18H52

M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H12 à 19H22

Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 00H33

M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Paul BRON de 00H01 à 00H33

Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H12 à 20H08

M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H12 à 00H33

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 18H12 à 20H28

Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 20H30 à 00H33

Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 23H01 à 00H33

Absent de la délibération n°3 à 8 : M. Eric PIOLLE

Secrétaire de séance : M. Olivier BERTRAND

Discours introductif de M. le Maire.

M. le Maire donne des éléments d'information, suite à la pétition citoyenne demandant la réouverture des bibliothèques Prémol, Hauquelin et le maintien de la bibliothèque Alliance et celui des professionnels permettant leur fonctionnement.

Questions orales :

Question orale du groupe Front National présentée par Mme D'ORNANO, portant sur la sécurité des entreprises grenobloises et leurs salariés.

Réponse de M. le Maire.

Question orale du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès présentée par M. SAFAR, portant sur la reconstruction du collège Villeneuve.

Réponse de M. le Maire.

Question orale du groupe Ensemble à Gauche présentée par M. TUSCHER, portant sur le relogement après expulsion.

Réponse de M. le Maire.

M. le Maire fait part de la démission de M. Olivier NOBLECOURT de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément au procès verbal des résultats des élections municipales, en date du 30 mars 2014, il est procédé à l'installation de M. Patrice VOIR, conseiller municipal.

M. CHAMUSSY fait un rappel du chapitre VII du règlement intérieur du conseil municipal.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2017 a été adopté.

Pour : 50 - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile .

DELIBERATION N° 1-(1611) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire

DELIBERATION N° 2-(1869) - ACTION SOCIALE - Plan stratégique Hébergement Personnes Agées Ville – CCAS / 2017 – 2021

Intervention(s) : Mme CAPDEPON, M. FRISTOT, M. DENOYELLE, M. BRON, M. BREUIL, M. FILIPPI, Mme SALAT, M. le Maire, M. CHAMUSSY

**Un amendement est déposé par M. DENOYELLE, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la stratégie globale CCAS et Ville sur les établissements d'hébergement personnes âgées,**
- de porter cette stratégie globale et ce périmètre d'offre dans la négociation avec les autorités de tutelles du secteur médico-social,**
- d'autoriser le Maire à signer la convention de financement de l'opération St Laurent, jointe en annexe, pour le versement à ACTIS d'un montant maximum de 990 000 €**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 2 Front National

M. le Maire confie la présidence de la séance à Madame Elisa MARTIN, Première Adjointe.

DELIBERATION N° 3-(1910) - FINANCES - Compte de gestion 2016 - Budget principal

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme D'ORNANO, M. BREUIL, M. TUSCHER, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2016 du Budget Principal dressé par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(1903) - FINANCES - Compte administratif 2016 budget principal

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme D'ORNANO, M. BREUIL, M. TUSCHER, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 5-(1911) - FINANCES - Compte de gestion 2016 budgets annexes

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme D'ORNANO, M. BREUIL, M. TUSCHER, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2016 des budgets annexes : Cuisine centrale, Self Clémenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités économiques et Locaux culturels dressés par le Trésorier principal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6-(1904) - FINANCES - Compte administratif 2016 budgets annexes

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme D'ORNANO, M. BREUIL, M. TUSCHER, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2016 de chacun des budgets annexes suivants : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels.
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 7-(1912) - FINANCES - Compte de gestion 2016 - Régie lumière

Intervention(s) : M. CONFESSON, M. SAFAR, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2016 du budget Régie Lumière dressé par le Trésorier principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(1905) - FINANCES - Compte administratif 2016 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. CONFESSON, M. SAFAR, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le compte administratif 2016 du Budget Régie Lumière ;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 41

**Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile
+ 2 Front National.**

Mme la Première Adjointe suspend la séance à 22h15 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h01.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 9-(1906) - FINANCES - Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2016- Décision modificative n°1 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 d'un montant de 17 364 726,09 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 12 801 259,06 € au compte 1068 et le solde, soit 4 563 467,03 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002.

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 719 904,08 € pour la section de fonctionnement et 24 378 362,99 € pour la section d'investissement.
- De dire que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « activités économiques » est de 1 992 458,96 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « cuisine centrale » est de 5 660,42 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « self Clémenceau » est de 385 498,23 € et que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal à la régie Lumière est de 2 239 841 €

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 10-(1907) - FINANCES - Budgets annexes : affectation des résultats constatés au compte administratif 2016-décision modificative n°1 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 985 035,69 € du budget annexe "Activités Economiques" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 525 722,65 €(compte 1068) et le solde soit 459 313,04 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002)
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Activités Economiques » qui s'équilibre à hauteur de 132 455 € pour la section d'exploitation et à hauteur de 545 722,65 € pour la section d'investissement ;
- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 1 474 694,64 € du budget annexe "Locaux culturels" à la couverture du besoin de financement la section d'investissement soit 78 959,22 €(compte 1068) et le solde soit 1 395 735,42 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Locaux culturels » qui propose un sur-équilibre de 21 754,02 € en section d'exploitation et un sur-équilibre de 430 000 € pour la section d'investissement ;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 87 767,77 € du budget annexe "Self Clemenceau" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Self Clémenceau » qui s'équilibre à hauteur de 9 059 € pour la section de fonctionnement, et qui propose un sur-équilibre de 38 054,09 € en section d'investissement ;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 323 894,74 € du budget annexe " Teisseire-Jeux Olympiques" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe " Teisseire-Jeux Olympiques " qui s'équilibre à hauteur de 286 944,74 € pour la section de fonctionnement, et présente un sur-équilibre de 333 692,72 € en section d'investissement ;

- de procéder à l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement de 83 220,33 € du budget annexe "Mistral Eaux claires" à la couverture du besoin de financement (compte 1068) ;

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Mistral Eaux claires » qui s'équilibre à hauteur de de – 182 691,03 € pour la section de fonctionnement, et à hauteur de 104 668,30 € pour la section d'investissement ;

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 166 856 € du budget annexe "Cuisine centrale" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 160 425,42 € (compte 1068) et le solde soit 6 430,58 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Cuisine centrale » qui s'équilibre à hauteur de 12 091 € pour la section de fonctionnement, et à hauteur de 175 425,42 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 11-(1908) - FINANCES - Régie lumière : affectation des résultats constatés au compte administratif 2016- décision modificative n°1 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 d'un montant de 62 450,51 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)

- D'approuver la décision modificative n°1 de la régie lumière qui s'équilibre à hauteur de - 10 076 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 1 303 026,61 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 12-(1443) - FINANCES - Autorisations de programmes : modification et clôture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification et la clôture des AP, conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 13-(1944) - FINANCES - Admission en non valeur (ANV) des produits irrécouvrables des années antérieures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les produits dont le détail figure sur les états de Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale pour un montant de 128 820,76 Euros,

- **91 892,12 Euros sur le Budget Principal**
- **445,95 Euros sur le ba Cuisine Centrale**
- **36 482,69 Euros sur le BA Activités Economiques**

- de donner décharge de cette somme à Monsieur le Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 14-(1896) - FINANCES - Retour d'un bien affecté au budget annexe 12 "Activités Economiques" au budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le retour d'un bien (présenté en annexe) affecté au budget annexe 12 « Activités Economiques » au budget principal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 15-(1562) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur d'un régisseur suite à mise en débet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse pour la régie de recettes des Droits de place des marchés, pour un montant de 215,47 euros à charge de la ville.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 16-(1487) - FINANCES - Garanties d'emprunts accordées à la SEM INNOVIA pour l'aménagement de la ZAC Bouchayer Viallet et de la ZAC Presqu'île

Intervention(s) : M. CAZENAVE, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts sus-indiqués, que la SEM INNOVIA va contracter auprès du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, selon les conditions décrites ci-dessus, pour les sommes de 1 800 000 € et 2 400 000 €. Ces garanties sont accordées à hauteur respectivement de 1 440 000 € et 1 920 000 €, soit 80% des emprunts. Ces garanties sont accordées pour la durée totale des prêts. Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où la SEM INNOVIA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la SEM INNOVIA une convention dont la signature conditionne l'octroi des prêts et précisant les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunt qui seront passés entre les établissements prêteurs et cet organisme ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par cet organisme, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 17-(1792) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2017

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville durable

INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT	212 768,80
7 MILLIARDS D'URBANISTES-7MU	5 000,00

Commission Ville émancipatrice

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	1 800,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	1 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	19 117,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	9 536,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 000,00
GLISS EVENEMENT	3 000,00
GUC ATHLETISME	3 150,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 800,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	3 800,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	300,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 618,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 000,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	1 500,00

AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 000,00
APHID-ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	900,00
ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSEE STENDHAL	600,00
ASSOCIATION TONGUE	1 000,00
CHOEURS DES UNIVERSITES DE GRENOBLE	500,00
COLLECTIF EQUINOXE	1 500,00
COLLECTIF TERRON	2 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	8 000,00
COMPAGNIE LES MUTINS	1 500,00
CRISTAL LYRICS	200,00
CULTURE AILLEURS	3 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	3 500,00
DAUPHYLACTERE	7 500,00
ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	2 000,00
EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)	3 500,00
HOTEL EUROPA	1 000,00
INTERMEZZO	3 000,00
KLIP	3 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS	5 000,00
LA PAGAILLE	1 000,00
LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE	3 000,00
LE CONTRE POING	1 000,00
LE GRAND MANITOU	2 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	2 900,00
LES ARTS DU SPECTACLES (ADS)	1 000,00
LES FEES ROSSES	1 000,00
LES ZINZINS	3 000,00

MIX'ARTS	5 500,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	10 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	3 000,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	4 700,00
PLEGE	5 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	7 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	10 500,00
TANGIBLES	1 500,00
TERRE DE SIENNE	4 300,00
THEATRE A LA PAGE - TAP	1 000,00
TOPO TOPOS	3 000,00
TOUT EN VRAC	2 000,00
ZONE ART	1 000,00
40 BATTEURS	2 000,00
AFRIC IMPACT	2 630,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	8 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	12 892,00
CAP BERRIAT	22 560,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	9 612,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	7 928,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	4 349,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	6 000,00
ENFANTINE	5 100,00
JEUNES ET NATURE ASS	74 500,00
LA CORDEE	3 456,00
LE PLATEAU	18 993,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	5 419,00

ME BACHELARD	10 194,00
ME CLOS D'OR	13 520,00
ME PREMOL	9 507,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	2 975,00
MJC ALLOBROGES	6 910,00
MJC ANATOLE FRANCE	19 881,00
MJC EAUX CLAIRES	7 877,00
MJC LUCIE AUBRAC	2 492,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	3 002,00
MJC MUTUALITE	8 664,00
MJC PARMENTIER	4 478,00
UNION DELEGUES DEPART EDUCATION NATIONALE-UDDEN	1 500,00
ASSOCIATION ETUDIANTE POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL-AEDT	14 800,00
CORATO TERRE DE NOS ANCETRE (CTNA)	1 100,00
CULTURES DU MONDE EN RHONE-ALPES (CMRA)	1 500,00
LES ZEBRES	1 000,00
MAISON DES ENSEIGNANTS & EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE (CINEDUC)	1 000,00
MAISON LATINA	1 200,00
ONDA ITALIA	1 000,00
SUPRA CHIC MECANICS	7 500,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 500,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG	7 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

ADAMS/ASSOC. DAUPHINOISE D'ACTIONS MULTISERVICE	3 274,00
ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE	15 242,00
ALERTES	1 000,00

ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	350,00
ASSOCIATION SAINT PAUL	11 500,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	18 000,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	5 640,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	2 500,00
ET CAETERA (ETC)	3 500,00
FEMMES SDF	20 000,00
ISSUE DE SECOURS	20 000,00
L'OREILLE DU COEUR	1 200,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	15 000,00
POINT D'EAU	31 000,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	26 320,00
REZO	500,00
ROMS ACTION	15 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 000,00
SOLEXINE ASS	8 000,00
VIVRE AUX VIGNES	16 000,00
ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE	1 000,00
AFFDU/ ASSOC FRANC FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES/GRENOBLE	600,00
AMIS SANS FRONTIERES ISERE	300,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	400,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	400,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 000,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	400,00
CLUB NINON VALLIN	400,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	12 000,00

CUISINE AMITIE	400,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	10 000,00
IMAGES SOLIDAIRES	3 000,00
LA CIMADE	2 500,00
L'AGE D' OR	30 500,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	2 000,00
MJC PREMOL	800,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	14 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00
AGARO - GRENOBLOISE D'AIDE A LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE	2 000,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	3 500,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	2 350,00
ASS DEPARTEMENTALE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX ET POLYHANDICAPES DE L'ISERE-ADIMCP	1 400,00
CLUB COEUR ET SANTE - ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	300,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	400,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	500,00
HAND'AMITIE MEYLAN	1 000,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
LOCOMOTIVE ASS	1 200,00
L'OISEAU BLEU	17 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	3 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	32 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	4 500,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	400,00

PHARES - PERSONNES HOSPITALISEES AGEES READAP	800,00
PROMETHEE ALPES RESEAU	2 000,00
ROMS ACTION	4 000,00
SANTE ENVIRONNEMENT EN RHONE ALPES (SERA)	500,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38)	5 700,00
SOLIDENT	4 000,00
TEMPO	2 500,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	2 000,00
TOTAL ARTICLE	1 148 604,80
TOTAL BUDGET	1 148 604,80

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 2 Front National

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme MARTIN, M. MACRET, M. DENOYELLE, Mme CAPDEPON, M. COUTAZ, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BOILEAU, M. MALBET, Mme JULLIAN.

DELIBERATION N° 18-(1755) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 2 mai 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

DELIBERATION N° 19-(1516) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Approbation du projet de traité de fusion arrêté par les conseils d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat et de la SAIEM La Tronche

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de traité de fusion entre la SAIEM La Tronche et la SAIEM Grenoble Habitat,

- d'autoriser ses représentants, Mmes Maryvonne Boileau, Suzanne Dathé, Salima Djidel, Nathalie Béranger et MM. Vincent Fristot et Sadok Bouzaiene, à voter en faveur de la fusion absorption lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAIEM Grenoble Habitat qui approuvera le traité de fusion et l'augmentation de capital.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 20-(2114) - ADMINISTRATION GENERALE - Participation de la ville de Grenoble à l'appel à manifestation d'intérêt : territoires d'innovation de grande ambition

Intervention(s) : M. CAZENAVE, Mme OLMOS

Un amendement est déposé par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé :

Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes + 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer à cet appel à manifestation d'intérêt, en soutenant le projet de création d'une agence locale de la commande publique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une participation financière de 4000 euros à l'Agence Rhône Alpes Énergie et Environnement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Front National

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 21-(1757) - ADMINISTRATION GENERALE - Prêt de l'exposition Grenoble-Verdun à la commune de Biviers - Signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le prêt de l'exposition *Verdun-Grenoble : regards croisés sur la bataille de 1916* à la commune de Biviers du 9 au 13 novembre 2017 ;

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prêt, jointe en annexe, précisant les conditions d'utilisation de l'exposition préparées à cet effet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(1951) - ADMINISTRATION GENERALE - Indemnisation matérielle dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'indemnisation des deux personnes susmentionnées, pour un montant total de 239 €TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(1856) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de missions des Elu-e-s

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté :

Pour : 42 - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de gauche et de progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rendez-vous avec M. Edgar MORIN, Sociologue et Philosophe français en vue de la préparation de la Biennale 2019

- les 6 et 7 juin 2017 à Paris – E. PIOLLE

55ème atelier de la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement)

- les 7 et 8 juin 2017 à Paris – M. JACTAT

Participation au Sommet Fearless Cities

- les 9 et 10 juin 2017 à Barcelone – A. S. OLMOS - E. PIOLLE

Biennale de l'architecture

- le 10 juin 2017 à Lyon – M. JULLIAN

Inauguration du salon ONLYLIGHT 2017 – Cluster lumière

- les 13 et 14 juin 2017 à Lyon – E. PIOLLE

Visite des LAM (Lits d'Accueil Médicalisés) de l'ABEJ (Association au service des sans abris et plus démunis)

- les 14 et 15 juin 2017 à Lille – M. JACTAT

Journée d'étude du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés sur le thème «maltraitance des personnes âgées»

- du 14 au 16 juin 2017 à Paris – K. CAPDEPON

Congrès de l'ABF (Association des Bibliothèques de France)

- le 15 juin 2017 à Paris – C. BERNARD – E. PIOLLE

Sortie montagne avec des collégiens dans le cadre du programme jeunesse en montagne

- les 16 et 17 juin 2017 à Grand Paradis-Vallée d'Aoste (Italie) – P. MERIAUX– R. MARGUET

77ème anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle du 18/06

Conseil d'Administration du C.N.C.C.L. + Audition VAH

- du 17 au 22 juin 2017 à Paris – M. JULLIAN

Conseil d'Administration du CNCCL

- les 21 et 22 juin 2017 à Paris – M. JULLIAN

Conseil d'Administration Société Territoriale – Agence France Locale

- le 22 juin 2017 à Lyon – H. SABRI

Conseil National des Villes et pays d'Art et d'Histoire

- le 22 juin 2017 à Paris – C. BERNARD – E. PIOLLE

Séminaire de l'AGECSA (Association de gestion des centres de santé associatifs de Grenoble)

- le 27 juin 2017 à St Quentin sur Isère – M. JACTAT – A. DENOYELLE

Convention Institut Français : bilan et perspectives 2018/2020

- le 29 juin 2017 à Paris – B. MACRET

Convention Institut Français : Bilan et perspective 2018-2020

- le 29 juin 2017 à Paris - C. BERNARD

Rencontre avec collectionneur privé – préparation célébration des J.O. 1968

- le 5 juillet 2017 à Tullins – C. BERNARD

Assemblée générale + Journée Régionale du RFVA (Réseau Français des Villes Amies des Aînés)

- les 5 et 6 juillet 2017 à Strasbourg – K. CAPDEPON

Rencontres Internationales des véhicules écologiques (RIVE 2017)

- le 11 juillet 2017 à Ales – J. WIART

Conseil d'Administration d'Open Data France dans le cadre du séminaire «Open data, quels enjeux pour les collectivités de Corse

- les 7 et 8 septembre 2017 à Ajaccio (Corse) – L. COMPARAT

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 24-(1323) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes et précisions sur un emploi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau joint en annexe, présentées au Comité Technique des 9 mai 2017 et 13 juin 2017 ;

- d'ouvrir un poste d'attaché territorial au recrutement d'agents contractuels.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 25-(1727) - PERSONNEL MUNICIPAL - Détermination des barèmes de remboursement des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements professionnels pour mission ou formation des agents de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n°50-E007 du 26 mai 2014 ;

- de fixer le taux forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à 60 €par nuit lors des déplacements professionnels en France métropolitaine (hors Ile de France et ville de plus de 100 000 habitants), sur production de justificatifs ;

- de fixer le taux forfaitaire dérogatoire de remboursement des frais d'hébergement à 90 €par nuit lors des déplacements professionnels en Ile de France et dans les villes de plus de 100 000 habitants, sur production de justificatifs, et ce pour une durée limitée au mandat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(1729) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avancement de grades :
détermination des taux.

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 52 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2017, un taux de promotion grade par grade suivant le tableau joint en annexe qui se substitue à celui présenté au cours de Conseil Municipal du 22 mai 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 52
Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 27-(1711) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection
fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par l'agent et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits du 11/04/2017

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(1968) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avenant service commun DGA
Ville solidaire et citoyenne/DG CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant à la convention du service commun DG CCAS/DGA Ville solidaire et citoyenne,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 42
Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile
Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

DELIBERATION N° 29-(1933) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendes France : convention d'occupation du domaine public avec l'association Grenoble Outdoor Aventure (UT4M)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendes France au profit de l'association Grenoble Outdoor Aventure pour l'organisation de l'UT4M du 13 au 20 août 2017.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(1892) - DOMAINE PUBLIC - ANIMATION : Festival Cabaret Frappé du 15 au 20 juillet 2017 – Conventions d'occupation du domaine public – Buvette, Food-Trucks et Food-Bike.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette pendant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2017 par l'association Retour de Scène – Dynamusic, représentée par Nelson RODRIGO, moyennant une redevance de 39 000 euros ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de Food-truck pendant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2017 par la société Label'Rousse, représentée par Sylvie Arnoux, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 1 000 euros ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de Food-truck pendant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2017 par la société Black Rhino, représentée par Emeric FREL, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 1 150 euros ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de Food-bike pendant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2017 par l'association Les Amis des Boîtes à Vélo Grenoble représentée par Jean Philippe MOUTARDE, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 200 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(2106) - DESIGNATIONS - Modification des désignations des représentants dans les commissions municipales permanentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Monsieur Patrice VOIR membre de la commission permanente « Ville Solidaire et Citoyenne » ;**
- d'approuver que les commissions se composent désormais comme suit :**

Commission « Ressources » :

**M. HABFAST
M. BOUZAIENE
Mme CAPDEPON
Mme COMPARAT
M. FRISTOT
Mme GARNIER
Mme GIROD de L'AIN
M. MACRET
M. MARGUET
Mme MARTIN
M. MERIAUX
M. MONGABURU
M. MALBET**

**Mme OLMOS
M. SABRI
Mme TAVEL
Mme SALAT
M. SAFAR
Mme BOUKAALA
M. CHAMUSSY
M. CAZENAVE
M. FILIPPI
Mme RICHARD –FINOT
M. TUSCHER
M. BREUIL**

Commission « Ville durable » :

**M.CLOUAIRE
Mme BOILEAU
Mme BOUILLON
Mme DATHE
M. DE CEGLIE
M. FRISTOT
Mme GARNIER
Mme DJIDEL
Mme JULLIAN
Mme JACTAT
Mme LHEUREUX
M. MARGUET
M. MERIAUX**

**M. SOLDEVILLE
Mme TAVEL
M. WIART
Mme YASSIA
Mme JORDANOV
Mme SALAT
Mme AGOBIAN
Mme CADOUX
Mme PELLAT-FINET
Mme BERANGER
M. TUSCHER
M. BREUIL**

Commission « Ville solidaire et citoyenne » :

M. BACK
Mme BOILEAU
Mme CAPDEPON
M. CARROZ
M. CHASTAGNER
M. CLOUAIRE
M. CONFESSON
M. COUTAZ
Mme DATHE
M. DE CEGLIE
M. DENOYELLE
Mme GARNIER
Mme GIROD de L'AIN

Mme JACTAT
Mme LEMOINE
Mme RAKOSE
Mme YASSIA
M. VOIR
M. BRON
Mme BOUKAALA
M. FILIPPI
Mme BERANGER
M. BARBIER
Mme RICHARD -FINOT
M. BREUIL

Commission « Métropolitaine » :

M. CLOUAIRE
Mme COMPARAT
M. CONFESSON
Mme DATHE
M. FRISTOT
Mme BERNARD
M. HABFAST
Mme JACTAT
Mme KIRKYACHARIAN
Mme LHEUREUX
Mme MARTIN
M. MONGABURU
Mme OLMOS

Mme RAKOSE
M. SABRI
Mme TAVEL
M. WIART
M. BURBA
Mme JORDANOV
Mme SALAT
M. CHAMUSSY
Mme PELLAT FINET
M. FILIPPI
M. TUSCHER
M. BREUIL

Commission « Ville émancipatrice » :

Mme BERNARD
M. BERTRAND
Mme BOILEAU
Mme BOUILLON
M. BOUZAIENE
M. CARROZ
M. CHASTAGNER
M. COUTAZ

M. MALBET
Mme MARTIN
M. MERIAUX
M. SOLDEVILLE
M. TUSCHER
Mme BOUKAALA
M. BRON
Mme AGOBIAN

**Mme DJIDEL
Mme JULLIAN
Mme LEMOINE
Mme LHEUREUX
M. MACRET**

**M. BARBIER
Mme CADOUX
M. CAZENAVE
M. BREUIL**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 57
Ne prennent pas part au vote : 2 Front National**

**DELIBERATION N° 32-(1893) - AFFAIRES CULTURELLES - Partenariat avec l'Office de
Tourisme dans le cadre du GRENOBLE-ALPES METROPOLE PASS.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Office du Tourisme Grenoble-Alpes Métropole, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 52
Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 33-(1498) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de mise à disposition de résidence de création 2017-2018.

Intervention(s) : Mme BERNARD, Mme AGOBIAN, M. CAZENAVE, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. MERIAUX, M. le Maire

Un amendement est déposé par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui-ci est repoussé :

Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 2 Front National - Abstention : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention cadre de mise à disposition pour résidence et le règlement intérieur, joints en annexes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 34-(1882) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Musée Stendhal – Conventions de partenariat et de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association « Stendhal et des Amis du Musée Stendhal ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexes entre la ville de Grenoble et l'association « Stendhal et des Amis du Musée Stendhal », lesquelles prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions, jointes en annexes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 35-(1917) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de locaux à l'association « HADRA » dans le bâtiment « Clé de Sol ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'association « Hadra » jusqu'au 31 décembre 2017, jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'association « Hadra ».

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 36-(1915) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble (CRR) - Conventions de partenariat avec les Lycées André ARGOUGES et Emmanuel MOUNIER pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat avec les lycées André ARGOUGES et Emmanuel MOUNIER ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 37-(1920) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat entre le Centre de Formation des Enseignants de la Musique Auvergne-Rhône-Alpes (CEFEDM) et la ville de Grenoble pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, entre la ville de Grenoble et le CEFEDM pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 38-(1665) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Radio France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2017-2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, jointe en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 39-(1291) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition d'espaces à usage d'ateliers de production artistique - Convention cadre de mise à disposition des locaux dits Clé de Sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe 1, fixant les modalités d'utilisation des locaux « espace à usage d'atelier de production artistique » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 40-(1942) - AFFAIRES CULTURELLES - Modalités d'accompagnement des opérateurs culturels : actualisation des dispositifs d'accompagnement des opérateurs culturels adoptés au Conseil municipal du 6 février 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et de valider les dispositifs actualisés tels que présentés en annexe 2.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 41-(1902) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions : convention et avenant financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions visées en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention et de l'avenant joints en annexes 2 et 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

L' élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme JULLIAN.

DELIBERATION N° 42-(1292) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation par la ville de Grenoble du Prix de l'Alpe 2017 décerné par l'association "Société des écrivains dauphinois".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le prix de l'Alpe 2017 d'un montant de 1 500 € décerné par la « Société des écrivains dauphinois » à l'historien François BOULET pour son ouvrage Refuge et Résistance, La Tronche 1939-1945.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 43-(1839) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de la convention pour l'accueil d'une classe externalisée du Centre Hospitalier Alpes Isère à l'école publique primaire Ferdinand Buisson de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe, relative au fonctionnement de la classe externalisée à l'école primaire Ferdinand Buisson pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, renouvelable annuellement par tacite reconduction jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020, sous réserve des mesures de carte scolaire qui pourraient affecter l'école.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(1840) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement des conventions d'occupation temporaire à titre gratuit de plusieurs logements de fonction instituteurs au bénéfice du CCAS de Grenoble et de l'association Réseau d'Education sans Frontière (RESF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des nouvelles conventions de mise à disposition des logements de fonction instituteurs précités ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions avec le C.C.A.S et l'association « Les amis de RESF ».

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 45-(1745) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations 2016-2017 des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées les conventions relatives à leur participation aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant dans une ULIS des enfants résidant sur leur territoire, pour l'année scolaire 2016-2017, participation qui s'élève à 1062 euros par enfant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(1744) - AFFAIRES SCOLAIRES - Utilisation des restaurants des collèges par la ville de Grenoble pour la restauration des élèves des écoles maternelles et primaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions avec le Département de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(1746) - PARCOURS EDUCATIF - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations jeunesse et associations ressources pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BOILEAU, M. MALBET.

DELIBERATION N° 48-(2032) - PARCOURS EDUCATIF - Programme de Réussite Educative 16-18 ans de la ville de Grenoble et signature des conventions d'attributions financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2017 du Programme de Réussite Éducative 16-18 ans du territoire grenoblois ;
- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir la participation financière du Groupement d'Intérêt Public, de la Région Auvergne-Rhône Alpes, et de la CAF aux actions des services Ville labellisées "programme de réussite éducative" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives au programme de réussite éducative 16-18 ans 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(1455) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 10 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;
- d'attribuer des bourses FIJ, pour le montant indiqué, aux 10 personnes ou associations dont les noms et les descriptifs de projet figurent à l'annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur les bourses FIJ :

Pour : 52 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 50-(1777) - MONTAGNE - Vente de documents, cartes, cartoguides et topoguides. Modification de la liste des éditions mises à la ventes et de certains tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la vente des références prévues dans la liste jointe en annexe, au tarif indiqué selon le prix public fixé par les éditeurs ;
- d'appliquer les tarifs des ouvrages mis à la vente à compter du 1^{er} juillet 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(1819) - SPORT - Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec l'USVO et le Trampoline Club du Dauphiné pour l'exercice 2017 - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec l'Unité Sportive du Village Olympique et le Trampoline Club du Dauphiné ainsi que les avenants financiers avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants annexés à la présente délibération ;
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale « d'affectations de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(1816) - SPORT - Convention cadre de mise à disposition des installations sportives municipales aux organismes sportifs et aux organismes publics ou privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération 26 - C009 du Conseil municipal du 17 mai 2010, en tant qu'elle approuvait les conventions cadres d'utilisation des installations sportives ;
- d'approuver la nouvelle convention cadre de mise à disposition des installations sportives municipales aux clubs sportifs et aux organismes publics ou privés, établie pour une durée d'un an à compter de sa signature par les parties, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans pour une utilisation régulière au cours de l'année scolaire/sportive, ou pour la durée de l'événement dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations, sociétés, établissements scolaires et de formation, administrations et autres organismes publics et privés spécialisés pour la mise à disposition des installations sportives.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(1945) - SPORT - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de location des installations sportives municipales et les conditions d'exonérations (annexe 1,2 et 3) et de dire que ceux-ci sont applicables au 1^{er} septembre 2017 .**
- de dire que les tarifs d'occupation par les collèges et leurs modalités de révision figurant en annexe 4 à la présente délibération sont déterminés, en accord avec la Ville, par le Département de l'Isère, et sont applicables chaque année à compter du 1^{er} janvier.**
- d'abroger la délibération n° 47 - C009 du 26 mai 2015.**

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 54-(1946) - SPORT - Tarifs d'accès aux piscines municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de compléter les modalités tarifaires relatives à l'utilisation des piscines municipales en autorisant la prestation de vente de cadenas à compter du 1er septembre 2017 ;**
- d'approuver le renouvellement des tarifs d'accès aux piscines municipales à compter du 1er septembre 2017 dans les mêmes conditions que celles définies en 2016 par la ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 55-(1947) - SPORT - Tarifs d'accès aux animations sportives municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement des tarifs d'accès aux activités sportives à compter du 1^{er} septembre 2017 dans les mêmes conditions que celles définies en 2015 par la ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 56-(1737) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition d'un local associatif entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Aide Médicale et Développement, ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(1733) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition d'un local associatif entre la ville de Grenoble et l'association Kinésithérapeutes du Monde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Kinésithérapeutes du Monde, ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(1734) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition d'un local associatif entre la ville de Grenoble et l'association Santé Diabète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Santé Diabète, ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(2104) - ACTION SOCIALE - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration du CCAS de Grenoble- Election des représentants de la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder, en application de l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles, à l'élection à bulletin secret des membres du conseil d'administration et centre communal d'action sociale :

4 listes sont présentées :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes :

- M. Alain DENOYELLE**
- Mme Elisa MARTIN**
- M. Emmanuel CARROZ**
- Mme Laurence COMPARAT**
- M. Bernard MACRET**
- Mme Kheira CAPDEPON**
- M. Antoine BACK**
- Mme Marie-Madeleine BOUILLON**

- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès

- M. Patrice VOIR

- Liste Les Républicains-UDI et Société Civile

- M. Lionel FILIPPI

- Liste Ensemble à Gauche :

- Mme Bernadette RICHARD FINOT

Assesseurs ayant dépouillé : Mme DJIDEL, M. CARROZ

- Nombre de votants : 59**
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1**
- Bulletins blancs: 2**
- Suffrages exprimés : 56**

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 39 voix**
- Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix**
- Liste Les Républicains-UDI et Société Civile : 7 voix**
- Liste Ensemble à Gauche : 2 voix**

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 6 sièges.**
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.**
- La liste Les Républicains-UDI et Société Civile obtient 1 siège.**

Ainsi, sont élus en qualité de membres du conseil d'administration du CCAS de Grenoble :

- M. Alain DENOYELLE
- Mme Elisa MARTIN
- M. Emmanuel CARROZ
- Mme Laurence COMPARAT
- M. Bernard MACRET
- Mme Kheira CAPDEPON
- M. Patrice VOIR
- M. Lionel FILIPPI

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(1528) - ACTION SOCIALE - Convention entre l'association "Poil de carotte" et la ville de Grenoble relative à l'accueil des publics des Maisons des Habitants dans le cadre des séjours à Massacan, été 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention passée entre l'association « Poil de carotte » et la ville de Grenoble annexée à la présente délibération pour accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de carotte » les frais d'hébergement nécessaires à l'accueil des publics.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(1127) - ACTION SOCIALE - Approbation des conventions cadre relatives à la mise à disposition de locaux pour les associations, au sein des MDH et des Etablissements Personnes Agées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadre telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(1454) - ACTION SOCIALE - Autorisation de la Ville de Grenoble à déposer une demande de financement FEDER pour son plan d'action d'accès aux droits via l'outil numérique dans les Maisons des Habitants de Grenoble et approbation du plan de financement dudit plan d'action pour les années 2017 et 2018.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, Mme COMPARAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le plan de financement du projet d'accès aux droits via l'outil numérique dans les Maisons des Habitants de Grenoble pour sa première tranche,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide européenne auprès du FEDER pour le financement du projet d'accès aux droits via l'outil numérique dans les Maisons des Habitants de Grenoble,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'Annexe Partenaire telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 63-(1800) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble relative à l'instruction des dossiers d'Aide aux vacances dans les Maisons des Habitants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération entre la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble relative à l'instruction des dossiers d'aide aux vacances dans les Maisons des Habitants de Grenoble**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(1899) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**

- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, Mme MARTIN, M. COUTAZ, M. BACK, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.

DELIBERATION N° 65-(1916) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association Vivre aux Vignes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'Association Vivre aux Vignes d'une subvention de fonctionnement de 16 000€ pour l'année 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association Vivre aux Vignes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(1842) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Les Restaurants et Relais du Cœur,
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 26 320€ en 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique,
- d'autoriser le versement au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 49 000€ en 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Point d'Eau,
- d'autoriser le versement à l'association Point d'Eau, d'une subvention de fonctionnement de 31 000€ en 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Solexine,

- d'autoriser le versement à Solexine, d'une subvention de fonctionnement de 8 000€ en 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. BACK.

DELIBERATION N° 67-(1836) - ACTION SOCIALE - Conventions de Mise à Disposition de Locaux entre la Ville de Grenoble et les associations suivantes : Point d'Informations Multi Services, Les Crieurs de la Villeneuve, Villeneuve Debout.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes des conventions passées entre la Ville de Grenoble et les associations Point d'Informations Multi Services, Les Crieurs de la Villeneuve, Villeneuve Debut,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(1697) - ACTION SOCIALE - Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et l'Université Inter Ages du Dauphiné (UIAD) relative à l'inscription des personnes en difficultés financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'UIAD,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'UIAD, le montant correspondant à l'aide apportée pour inscription des publics en difficultés financières.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(1841) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations d'aide à domicile : ADPA et ADAMS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à ADPA d'une subvention de fonctionnement de 15 242 € et une subvention de projet de 1 000 € pour l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADPA,

- d'autoriser le versement à ADAMS d'une subvention de fonctionnement de 3 274 € pour l'année 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'Association ADAMS.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme CAPDEPON.

DELIBERATION N° 70-(1698) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens, de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association L'Age d'Or.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association L'Age d'Or, une subvention de fonctionnement de 30 500 € ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre L'Age d'Or et la ville de Grenoble ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre L'Age d'Or et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération ;
- de dire que le montant de la subvention est intégrée à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 71-(1390) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'Objectifs et de Moyens entre la ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire

Un amendement est proposé oralement par M. CHAMUSSY, celui-ci est repoussé :
Pour : 7 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes + 2 Ensemble à Gauche + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble (CLUQ), une subvention de fonctionnement de 12 000€ ;
- d'approuver les termes de la convention passée entre le CLUQ et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;
- de dire que le montant de la subvention est intégrée à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 72-(1847) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la convention 2015 d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Maison de la Culture Arménienne Grenoble Dauphiné (MCAGD) pour le versement de la subvention de fonctionnement 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 14 000 € au titre de l'année 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la MCAGD et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(1686) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail: Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole, exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, en annexe de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(1685) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail : Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère, exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère, en annexe de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Front National

DELIBERATION N° 75-(1832) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de locaux relative au soutien de la ville de Grenoble à l'action de l'association SYNERGIE CHANTIER ÉDUCATIF dans le cadre de la prévention et l'accompagnement socio-éducatif de jeunes en difficulté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition des locaux sis 8, rue Albert Recoura à l'Association SYNERGIE CHANTIER ÉDUCATIF pour un montant valorisé de 15 030 €, moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation d'un montant mensuel de 1 250 € par mois ;

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe, entre la ville de Grenoble et l'association SYNERGIE CHANTIER ÉDUCATIF ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(1940) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition du bien immobilier Police Municipale au profit de la Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre le Ministère de l'Intérieur (représenté par le Commandant de la Région de Gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes) et la ville de GRENOBLE

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(1885) - PREVENTION SECURITE - Participation de la Ville de Grenoble au financement de l'étude sécurité et tranquillité publique dans le cadre des projets de renouvellement urbain métropolitain

**Un amendement est déposé par Mme MARTIN, celui-ci est adopté :
Pour : 52 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,

- d'attribuer à Grenoble Alpes Métropole, une participation financière à hauteur de 5 500 € pour l'année 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 78-(1939) - PREVENTION SECURITE - Aptitude médicale au port d'armes à usage professionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'évaluation médicale des agents de la Police municipale au port d'armes à usage professionnel entre la Ville de GRENOBLE et le Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE ALPES.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 79-(1533) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Attribution d'une subvention d'équipement au profit de l'Association de GEstion des Centres de SANTé (AGECSA) et convention financière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € au bénéfice de l'Association de GEstion des Centres de SANTé, au titre de l'aménagement des nouveaux locaux du centre de santé Vieux Temple, au 7 rue Très-Cloîtres, 38000 Grenoble,
- d'approuver les termes de la convention financière jointe en annexe entre la Ville et l'Association de GEstion des Centres de SANTé, laquelle précise l'objet, le montant et les modalités de versement de la subvention d'équipement de 200 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'Association de GEstion des Centres de SANTé.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 80-(1534) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Partenariat entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38 – gestion du Centre de Planification et d'Education Familiale interquartiers et soutien aux actions du Planning Familial dans le cadre du Plan Municipal de Santé 2016-2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser au Planning Familial 38 une subvention de fonctionnement de 25 000 € et une subvention sur projet de 7 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions ci-dessus mentionnées et figurant en annexe de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Contre : 2 Front National

DELIBERATION N° 81-(1097) - ENVIRONNEMENT - Biennale des villes en transition 2017 : porté à connaissance des partenariats médias et financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De prendre acte :

- des éléments de bilan sur la Biennale des villes en transition 2017 ;
- des recettes obtenues pour la Biennale des villes en transition 2017, à hauteur de 167 000 €;
- des partenariats médias, locaux, nationaux et du web, qui ont participé au rayonnement de la Biennale des villes en transition 2017.

DELIBERATION N° 82-(1852) - LOGEMENT - Reconstitution du dispositif de soutien financier aux opérations de réhabilitation thermique en logement social pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver pour 2017, la mise en place d'un dispositif d'aide de la Ville à la réhabilitation thermique du parc social pour ACTIS et Grenoble Habitat, tel que prévu en annexe 2 de la présente,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(2095) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf et acquis-amélioré agréées en 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf et acquis-amélioré pour les opérations agréées par Grenoble-Alpes Métropole pour 2017 :

- de verser aux bailleurs ACTIS et GRENOBLE HABITAT, pour les opérations de logement social neuf réalisées en maîtrise d'ouvrage directe ou en VEFA (cf annexe 2), et financées en PLUS ou PLAI et respectant les conditions d'éligibilité de minoration de loyer, une aide de 43 € par m² de surface utile auquel s'ajoute un bonus de 7 €/m² de surface utile pour les opérations dont les logements sont équipés d'une ventilation double flux ;

- de verser aux bailleurs sociaux réalisant, dans le cadre du NPNRU, des opérations de logement social agréées en 2017 au titre de la reconstitution de l'offre, une aide de 3 000 € par logement, sous réserve de la minoration de loyers identique à celle de droit commun;

- de verser, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 200 000 €, une aide aux opérations réalisées en acquisition-amélioration par ACTIS et Grenoble Habitat, sur la base d'une convention financière à intervenir entre la Ville et le bailleur concerné, qui précisera le montant et les conditions de versement de cette subvention.

- d'acter qu'une programmation complémentaire 2017 incluant de nouvelles opérations de logement social à réaliser sur la Commune de Grenoble pourra être décidée par Grenoble Alpes Metropole. Les opérations qui seront confiées à ACTIS ou Grenoble Habitat pourront bénéficier du même dispositif d'aide 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 84-(1956) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC Flaubert - Approbation du compte-rendu financier 2016, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°6 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2016 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 06 avril 2017 ;**
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 06 avril 2017 ;**
- d'approuver le compte rendu annuel 2016 ci-annexé ;**
- de fixer le montant maximum des avances sur équipements publics de la ville de Grenoble pour l'opération ZAC Flaubert : pour 2017 : un montant maximum de 900 000 €HT et pour 2018, un montant maximum de 1 698 500 €HT ;**
- d'approuver l'avenant n°6 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 85-(1954) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2016, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°6 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2016 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé ;**
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;**

- d'approuver le compte rendu annuel 2016, ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n°6 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 86-(1950) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC Beauvert - Approbation du compte-rendu financier 2016, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°10 au traité de concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2016 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES en sa séance du 06 avril 2017 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2016 à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Beauvert : pour 2017 aucune participation, versée sous forme d'avance, n'est prévue ;
- d'approuver l'avenant n°10 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 87-(1961) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération d'aménagement urbain Rivail / Jeux Olympiques - Approbation du compte-rendu financier 2016, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°4 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2016 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,

- d'approuver le compte rendu annuel 2016 ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des avances sur équipements publics de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail - Jeux Olympiques ;

- pour 2017 : un montant maximum de 94 400 euros HT.

- pour 2018 : un montant maximum de 94 400 euros HT.

- d'approuver l'avenant n°4 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 88-(1960) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2016, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°17 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2016 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 06 avril 2017 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 06 avril 2017 ;

- d'approuver le compte rendu annuel 2016 ci-annexé ;

- d'approuver l'avenant n°17 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 89-(1953) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Opération ZAC Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2016, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 11 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2016 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 06 avril 2017 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 06 avril 2017 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2016, ci-annexé ;

- d'approuver l'avenant n°11 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 90-(1958) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Opération ZAC Presqu'Ile - Approbation du compte-rendu financier 2016, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°7 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC Presqu'Ile, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2016 et,

d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 06 avril 2017 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 06 avril 2017 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2016 ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des avances sur équipements publics de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Presqu'Ile :

- pour 2017 : d'un montant maximum de 3 300 000 euros HT

- pour 2018 à : d'un montant maximum de 3 942 000 euros HT ;

- d'approuver l'avenant n°7, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 91-(685) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné en vue du portage du tènement immobilier cadastré parcelles IM10, IM11 et IM295, au titre du volet « Renouvellement urbain » ;

- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné pour la démolition de ce bien immobilier ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, notamment la convention de portage, ainsi que la convention de mise à disposition s'il y a lieu.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 92-(1919) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à ACTIS
d'une propriété située 1 rue Roger Ronserail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater par anticipation la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée section HS n°98 ;
- de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section HS n°98;
- de céder à ACTIS une partie de la parcelle cadastrée section HS n°98, pour une contenance d'environ 675 m²;
- de dire que le montant des charges foncières est le suivant :
 - 210 euros le m² de surface de plancher pour le logement social
 - 50 euros le m² de surface de plancher pour le commerce
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique et la demande de permis de construire.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 93-(1559) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Flaubert -
Autorisation donnée à la SPL SAGES de céder le lot Z5 A-1-a-1 à la SAIEM Grenoble Habitat ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SPL SAGES à céder à la SAIEM Grenoble Habitat ou à toute personne morale habilitée à se substituer à elle, le lot Z5A-1-a-1, d'une contenance d'environ 3020 m², à l'euro symbolique conformément au plan foncier annexé à la délibération;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 94-(1923) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession au CODASE de la propriété située 21 rue Anatole France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de la maison située au 21 rue Anatole France, à l'association le CODASE ;
- dire que la cession s'effectuera au prix de 300 000 euros hors taxes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 95-(1922) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'une propriété située 71 rue Général Mangin à M. BAYA-CHATTI ou à toute autre personne physique ou morale habilitée à se substituer à lui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession du bien situé au 71 rue Général Mangin à Grenoble à Monsieur BAYA CHATTI ou à toute autre personne morale ou physique s'y substituant, pour un montant de 345 000 euros hors taxes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 96-(1918) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté :

Pour : 52 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n°16-A018 du 23 mai 2011 en tant qu'elle relançait un appel à projet innovant d'habitat sur le tènement situé 101 bis cours Berriat, conformément aux clauses et conditions de la notice annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- de constater la désaffectation du tènement situé 21 avenue Albert Thomas permettant ainsi son déclassement du domaine public suite à une erreur matérielle, complétant ainsi la délibération 60-A019 du 10 juillet 2006.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 97-(1758) - DOMAINE PUBLIC - Remise gracieuse Forains - Foire des Rameaux 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette aux forains, visés ci dessus, de la Foire des Rameaux 2017 pour un montant de 5 484.02 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 98-(1935) - ENERGIE - Rénovation énergétique de bâtiments communaux - Groupe scolaire Ampère – Groupe scolaire Elisée Chatin – Groupe scolaire Painlevé - Baux emphytéotiques administratifs avec la SPL OSER

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté :

Pour : 52 - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les baux emphytéotiques administratifs (en ce compris leurs Annexes et les conventions de mise à disposition avec lesquelles ils forment un ensemble contractuel indissociable), dont les projets sont joints à la présente délibération, relatif à la restauration, à la réparation, à la mise en valeur d'un point de vue énergétique des groupes scolaires concernés par l'opération, ainsi qu'à la réalisation des prestations d'exploitation, de maintenance et de Gros Entretien Renouvellements desdits groupes scolaires ;**
- d'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la SPL OSER les baux emphytéotiques administratifs et leurs Annexes comportant notamment les éléments de rémunération de la SPL OSER distingués en coûts d'investissement, de financement, et de fonctionnement, conformément à l'article 1615-12 du CGCT ;**
- d'approuver la souscription par la Ville à l'augmentation de capital qui sera organisée en 2017 par la SPL OSER, dont l'apport se fera en numéraire;**
- d'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents à l'exécution de l'ensemble des actes et contrats objets de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 99-(1928) - TRAVAUX - Travaux de voirie : versement de fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole pour opérations de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modalités de participation financières de la ville de Grenoble par fonds de concours aux opérations réalisées par Grenoble Alpes Métropole suivantes : 5 400 € au titre des travaux des abords de l'école Daudet rue Lesage, 14 349,60 € au titre des travaux des abords de l'école rue Nicolas Chorier, 17 011,50 € au titre des travaux de la rue Jean Prevost et 52 561,49 € au titre des travaux de la rue Ampère ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante conclue entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 100-(1574) - TRAVAUX - Versement d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole pour l'opération de réparation de la passerelle Saint-Laurent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention, annexée à la présente délibération, définissant la participation de la commune, par voie de fond de concours, au financement des travaux de réparation de la passerelle Saint Laurent, pour un montant estimatif de 462 500 €,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 101-(1936) - TRAVAUX - Avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux d'aménagement de la maison du tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique relatif aux travaux de mise en valeur de la façade extérieure du bâtiment de la Maison du Tourisme .

Délibération : Adoptée
Pour : 52
Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 102-(1536) - TRAVAUX - Opération de réhabilitation du Bâtiment ex-Brise-glace – 24 rue Ampère à Grenoble – Approbation du protocole transactionnel – Versement d'une indemnisation à l'entreprise INEO-RHONE-ALPES-AUVERGNE

Intervention(s) ; M. TUSCHER, Mme MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel annexé à la délibération,
- d'autoriser le versement de la somme de 39 334,45€HT, soit 47 201,34€TTC à la société INEO RHONE ALPES AUVERGNE

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 103-(2224) - DESIGNATIONS - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Observatoire des discriminations sur les Territoires Interculturels (ODTI) - modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De désigner Mme Maryvonne BOILEAU en qualité de représentant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale et du conseil administration de l'ODTI.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H33

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération n° 1- 16M
du 26 juin 2017

24/06/17	17A1020	Direction Intercommunale Municipal	Contribution au Centre Sportif Arlequin - Lot 1 Terrassement - Fenêtrage spolio- Gros œuvre VUD	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	36 023	GRENOBLE	996 000,00	sans objet	sans objet	16 mois	Non	sans objet	16 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	AS OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage
24/06/17	17A1021	Direction Intercommunale Municipal	Contribution au Centre Sportif Arlequin - Lot 3 Eclairage	Marché négocié	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	38 800	FONTAINE	T. ferme 298 727,21 T. option, 1 7 482,73	sans objet	sans objet	T. ferme 18 mois T. option, 1 18 mois	Non	sans objet	18 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	AS OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage
24/06/17	17A1022	Direction Intercommunale Municipal	Contribution au Centre Sportif Arlequin - Lot 4 Finitions Garage	Marché négocié	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	28 230	VALAURE	418 021,94	sans objet	sans objet	16 mois	Non	sans objet	16 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	AS OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage
24/06/17	16A1027	Direction Intercommunale Municipal	Contribution au Centre Sportif Arlequin - Lot 5 Charpente métallique	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	42 803	MONTBRISON BLANCHET	325 675,99	sans objet	sans objet	16 mois	Non	sans objet	16 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	Arve Supère OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage
24/06/17	16A1028	Direction Intercommunale Municipal	Contribution au Centre Sportif Arlequin - Lot 6 Menuiseries à l'intérieur du gymnase	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	88 440	TALUYERS	201 728,74	sans objet	sans objet	18 mois	Non	sans objet	18 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	Arve Supère OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage
24/06/17	16A1029	Direction Intercommunale Municipal	Contribution au Centre Sportif Arlequin - Lot 7 Menuiseries à l'extérieur du gymnase	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	68 440	TALUYERS	116 025,80	sans objet	sans objet	18 mois	Non	sans objet	18 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	Arve Supère OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage
24/06/17	16A1030	Direction Intercommunale Municipal	Contribution au Centre Sportif Arlequin - Lot 8 Menuiseries à l'extérieur du gymnase	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	38 370	LES ROCHES DE CONDRIEU	224 760,87	sans objet	sans objet	18 mois	Non	sans objet	18 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	Arve Supère OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage
24/06/17	16A1031	Direction Intercommunale Municipal	Plan de Prévention des Inondations (PPI) - Lot 1 Travaux de terrassement	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et l'école maternelle de la ville. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme	38 180	BETTSINS	88 246,21	sans objet	sans objet	18 mois	Non	sans objet	18 mois	Non	sans objet	05/04/17	22/03/17	Arve Supère OULOUX	offre environnemental sur les matériaux 25%	Classe d'ouvrage

24/06/17	18AT274	Direction Informatique Municipal	Construction du Centre Sportif Arlequin - Lot 8 Chauffage France	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Traités	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et d'équilibre avec le quartier de l'Arlequin. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme.	MIGNOLA	73 150	CHALLES EAUX	118 220,45	sans objet	sans objet	sans objet	18 mois	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	22/03/17	05/04/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	Chasse d'entretien
24/06/17	18AT275	Direction Informatique Municipal	Construction du Centre Sportif Arlequin - Lot 8 Equipement sportifs	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Traités	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et d'équilibre avec le quartier de l'Arlequin. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme.	AUBONNET FELS	68 070	COURS	81 000,00	sans objet	sans objet	sans objet	18 mois	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	22/03/17	05/04/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	sans objet
24/06/17	18AT276	Direction Informatique Municipal	Construction du Centre Sportif Arlequin - Lot 12 Equipement sportifs	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Traités	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et d'équilibre avec le quartier de l'Arlequin. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme.	FOCCA	68 150	DECHES	24 442,06	sans objet	sans objet	sans objet	18 mois	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	22/03/17	05/04/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	sans objet
24/06/17	18AT277	Direction Informatique Municipal	Construction du Centre Sportif Arlequin - Lot 13 Appareil électrique	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Traités	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et d'équilibre avec le quartier de l'Arlequin. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme.	GFAVISON DE HSA	38 030	GRENOBLE	20 800,00	sans objet	sans objet	sans objet	18 mois	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	22/03/17	05/04/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	Chasse d'entretien
24/06/17	18AT278	Direction Informatique Municipal	Construction du Centre Sportif Arlequin - Lot 14 Chauffage Ventilation Plomberie	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Traités	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et d'équilibre avec le quartier de l'Arlequin. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme.	SPE SUD EST	38 120	ECHIRROLLES	238 531,89	sans objet	sans objet	sans objet	18 mois	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	22/03/17	05/04/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	Chasse d'entretien
24/06/17	18AT279	Direction Informatique Municipal	Construction du Centre Sportif Arlequin - Lot 15 Chauffage Ventilation Plomberie	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Traités	La ville de Grenoble a décidé de construire un nouveau centre sportif sur un terrain situé à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Pêcheurs, ce dans une logique de proximité avec le quartier et d'équilibre avec le quartier de l'Arlequin. La présente consultation concerne l'attribution des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce programme.	SALLEE	28 020	VALEPCE	451 450,00	sans objet	sans objet	sans objet	18 mois	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	22/03/17	05/04/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	Chasse d'entretien
24/06/17	17ASM002	Direction des affaires juridiques et contrats de la commune publique	Transport d'œuvres ou peuples l'ancien Laitier	Procédure adaptée ouverte à 80 000 € et à 200 000 €	Fournitures	Ce marché a pour objet le transport de 200 œuvres d'art de la collection de l'ancien Laitier par le prestataire FATIM LATAOUR, à leur destination de la mairie de Grenoble. Le présent marché est régi par les conditions générales de vente de la commune de Grenoble.	LP ART	83 100	MONTREUIL	158 632,00	sans objet	sans objet	sans objet	de 15 juin 2017 au 30 juin 2017	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	18/04/17	26/04/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	sans objet
24/06/17	17AF024	Direction des affaires juridiques et contrats de la commune publique	Achat de matériel de restauration	Procédure adaptée ouverte à 80 000 € et à 200 000 €	Fournitures	cf. rattaché	SABRE	71 020	MACON	80 000,00	sans objet	sans objet	sans objet	1 an renouvelable 2 fois par période (3 ans au total)	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	04/05/17	04/05/17	Arno Sophie OLIVIER	critère environnemental sur les matériaux 25%	sans objet
24/06/17	18TIC333	Direction des affaires juridiques et contrats de la commune publique	Maintenance et remplacement de la plateforme Web de la CAS EOLAS	Procédure adaptée > à 80 000 €	Fournitures de prestations et accompagnement	cf. rattaché	EOLAS	38 000	GRENOBLE	sans objet	sans objet	sans objet	1 an renouvelable 3 fois par période (3 ans au total)	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	22/02/17	22/02/17	Paul COSTE	critère environnemental sur les matériaux 25%	sans objet	
24/06/17	17TIC148	Direction des affaires juridiques et contrats de la commune publique	Bibliothèque Centre-Ville Royane de la venue en terrasse	Procédure adaptée > à 80 000 €	Traités	Suite à des indications de la Direction de l'Urbanisme, il convient de modifier les plans de terrasse par des tables rectangulaires à l'extérieur.	SERIEL	38 113	VEUREY	38 113,00	sans objet	sans objet	sans objet	2 semaines	Non	Non	Sans objet	Sans objet	Sans objet	12/04/17	12/04/17	Alex DEPERRET	critère environnemental sur les matériaux 25%	sans objet

24/06/17	178200	Direction Généraliste Aménage Aménage	Mandat de services délégués avec des références et de prestations dans des domaines municipaux accablant des équipements municipaux de la Ville de Grenoble	Procédure adaptée < > 80 000 €	Services	Le présent mandat a pour objet de confier à l'entreprise titulaire des prestations pour l'entretien et l'entretien de la voirie Grenoble.	ASSOCIATION CHARTRES EDUCATIF	38 100	GRENOBLE	27 700,00	sans objet	78 000,00	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	à compter de la signature jusqu'au 31/06/17	Non	Sans objet	Sans objet	2004/14	2004/14	Sans objet	Alain DEPERNET	sans objet	sans objet	sans objet
24/06/17	17871170	Direction Interurbain Municipal	Travaux de démolition pour les bancs espaliers vers	Procédure adaptée < > 80 000 €	Travaux	cf. mandat	BATTAGLINO	38 210	TULLINS	27 700,00	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	3 ans	Non	Sans objet	Sans objet	03/05/17	03/05/17	Sans objet	Clara PECHAUD	sans objet	sans objet	sans objet	
24/06/17	17871161	Direction Interurbain Municipal	Création d'un local à voitures 51 rue Maréchal Lafayette - Carrière - Mairie - Terrassement VED	Procédure adaptée < > 80 000 €	Travaux	cf. mandat	BARLEMI	38 180	SEYSSINS	15 531,18	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	3 ans	Non	Sans objet	Sans objet	03/05/17	03/05/17	Sans objet	Clara PECHAUD	cf. mandat pour les crédits des mairies	sans objet	sans objet	
24/06/17	17871162	Direction Interurbain Municipal	Création d'un local à voitures 51 rue Maréchal Lafayette - Carrière - Mairie - Terrassement	Procédure adaptée < > 80 000 €	Travaux	cf. mandat	SENEL	38 113	VEUREY VORCEY	13 825,00	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	3 ans	Non	Sans objet	Sans objet	03/05/17	03/05/17	Sans objet	Clara PECHAUD	cf. mandat pour les crédits des mairies	sans objet	sans objet	
24/06/17	17871163	Direction Interurbain Municipal	Création d'un local à voitures 51 rue Maréchal Lafayette - Carrière - Mairie - Terrassement	Procédure adaptée < > 80 000 €	Travaux	cf. mandat	SARLEMI	38 180	SEYSSINS	3 322,50	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	3 ans	Non	Sans objet	Sans objet	03/05/2017	03/05/2017	Sans objet	Clara PECHAUD	cf. mandat pour les crédits des mairies	sans objet	sans objet	
24/06/17	17871164	Direction Interurbain Municipal	Création d'un local à voitures 51 rue Maréchal Lafayette - Carrière - Mairie - Terrassement	Procédure adaptée < > 80 000 €	Travaux	cf. mandat	EVCS	38 880	CHABONS	3 481,64	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	3 ans	Non	Sans objet	Sans objet	03/05/2017	03/05/2017	Sans objet	Clara PECHAUD	cf. mandat pour les crédits des mairies	sans objet	sans objet	
24/06/17	17871165	Direction Interurbain Municipal	Création d'un local à voitures 51 rue Maréchal Lafayette - Carrière - Mairie - Terrassement	Procédure adaptée < > 80 000 €	Travaux	cf. mandat	SCB GLEC	38 118	PIERRE CHATEL	1 290,29	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	3 ans	Non	Sans objet	Sans objet	03/05/2017	03/05/2017	Sans objet	Clara PECHAUD	cf. mandat pour les crédits des mairies	sans objet	sans objet	
24/06/17	177037	Direction Interurbain Municipal	Fourniture de piles solaires et batteries	Procédure adaptée < > 80 000 €	Fournitures	cf. mandat	VOIGROUP BATTERIE VEHICULE ALIMENTAIRE	38 170	SANT EGREVE	20 000,00	sans objet	20 000,00	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	3 ans (renouvelable 3 fois par période d'un an)	Non	Sans objet	Sans objet	29/04/2017	29/04/2017	Sans objet	François LANGLOIS	sans objet	sans objet	sans objet	
24/06/17	17860137	Direction Généraliste Environnement	Opération de la fête des bulles 2017 à destination des enfants pour la démarche citoyenne de l'environnement	Procédure adaptée < > 80 000 €	Services	La Ville de Grenoble organise la troisième édition de la Fête des Bulles le 10 juin 2017 à Grenoble. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'environnement à travers un jeu ludique et interactif. Les enfants seront chargés de la mise en place effective du projet artistique, dans la respect de la législation en vigueur et de la sécurité des participants et des spectateurs.	Evénement SARLEMI	89 007	LYON	15 000,00	sans objet	15 000,00	sans objet	sans objet	sans objet	30 Mars 2017 au 30 Juin 2017	Non	Sans objet	Sans objet	03/05/2017	03/05/2017	Sans objet	François LANGLOIS	sans objet	sans objet	sans objet		
24/06/17	164331	Educateur Jeunesse	Mise à disposition d'un local d'accueil organisateur de sorties de 14 jours à destination des enfants pour la démarche citoyenne de l'environnement	Procédure adaptée < > 80 000 € HT (article 22)	Services	cf. mandat	BOIS DE LUNE	38 112	BEAUREPPE	150 000,00	sans objet	150 000,00	sans objet	sans objet	1 an (renouvelable 3 fois par période d'un an)	Non	Sans objet	Sans objet	29/04/17	29/04/17	13/04/17	13/04/17	Sans objet	Anna Sophie OLIVOS	sans objet	sans objet	sans objet	
24/06/17	178200	Direction des Sports	Surveillance et maintenance des piscines Jean-Bon, les Dauphines et Bulle 20	Procédure adaptée < > 80 000 €	Services	Le mandat couvre l'ensemble des prestations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement, la sécurité et l'entretien des piscines, au sein des communes de la communauté Sportive des Dauphines et Bulle 20.	PRESENCE ACCUEIL PREVENTION	38 100	GRENOBLE	88 800,00	sans objet	88 800,00	sans objet	sans objet	8 ans à compter de la notification	Non	Sans objet	Sans objet	04/03/17	04/03/17	Sans objet	04/03/17	Sans objet	Alain DEPERNET	sans objet	sans objet	sans objet	
24/06/17	164249	Direction Interurbain Municipal	Fourniture de piles solaires et batteries pour la démarche citoyenne de l'environnement	Appel d'offres ouvert < 80 000 €	Fournitures	cf. mandat	BOULANGERE PARIS	38 100	GRENOBLE	180 000,00	sans objet	180 000,00	sans objet	sans objet	1 an (renouvelable 3 fois par période d'un an)	Non	Sans objet	Sans objet	28/04/17	28/04/17	28/04/17	28/04/17	Sans objet	Anna Sophie OLIVOS	critère décroche environnemental et développement durable 15%	sans objet	sans objet	
24/06/17	164250	Direction Interurbain Municipal	Fourniture de piles solaires et batteries pour la démarche citoyenne de l'environnement	Appel d'offres ouvert < 80 000 €	Fournitures	cf. mandat	BOULANGERE PARIS	38 100	GRENOBLE	18 000,00	sans objet	18 000,00	sans objet	sans objet	1 an (renouvelable 3 fois par période d'un an)	Non	Sans objet	Sans objet	28/04/17	28/04/17	28/04/17	28/04/17	Sans objet	Anna Sophie OLIVOS	critère décroche environnemental et développement durable 15%	sans objet	sans objet	

20/06/17	17378123	Direction Environnement et cadre de vie	Tirage d'aménagement des abords de restaurants isolés LEON JOUHAUX - Dans Lot 1 - Aménagement des abords	Procédure soumise au décret n° 2016-09-01 et à 209 000 €	Tirage	cf. rendu	TOUTENVERT	38 165	CHARTRE	59 964,00	sans objet	sans objet	sans objet	Non	Sans objet	12/05/17	03/05/17	Avenue Saphir OUMOS	sol	sans objet
20/06/17	17171408	Direction Environnement et cadre de vie	Tirage d'aménagement des abords de restaurants isolés LEON JOUHAUX - Dans Lot 2 - Aménagement paysager	Procédure soumise au décret n° 2016-09-01 et à 209 000 €	Tirage	cf. rendu	SPORTS ET PAYSAGES	38 360	SASSENGE	50 550,06	sans objet	sans objet	sans objet	Non	Sans objet	12/05/17	03/05/17	Avenue Saphir OUMOS	sol	sans objet
20/06/17	17171025	Direction Environnement (Municipal)	Tirage de réfection Abreuvoir d'Eau Chaude Sanitaire du Site LESQUICHERE	Procédure soumise au décret n° 2016-09-01 et à 209 000 €	Tirage	cf. rendu	CYSD BARR	38 590	SANT GEORIS	87 017,00	sans objet	sans objet	sans objet	non	sans objet	18/05/17	12/04/17	Avenue Saphir OUMOS	sol	sol

Annexe à la délibération n° 1-16M-
CA 26 juin 2017

Conseil municipal	Numéro	Service prescripteur	Numéro de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
26/06/17	15A083	Direction immobilière municipale	1	Opération bastille - mise en sécurité et réhabilitation des fortifications	cf intitulé	En phase de préparation de chantier le CSPS a demandé au maître d'ouvrage de s'enquérir sur la présence éventuelle de peinture au plomb sur les garde-corps qui devaient être déposés. Ce contrôle a révélé la présence de plomb et nécessité des mesures préventives et de traitement non prévues au CCTP initial ni au BPU initial	Groupement Mandataire SAS GIRARD 84094 AVIGNON Co-traitant SARL CITEM/SAS NAKLUS	657 000,00	sans incidences financières	sans objet	11/05/17
26/06/17	15A313	Direction immobilière municipale	1	Maison du Tourisme - 14 rue de la République 38000 GRENOBLE Aménagement du Hall et mise en conformité lot B - Electricité Marché subséquent à l'accord cadre 14A179	Cet avenant a pour objet d'ajouter les prestations suivantes en modifiant le cahier des clauses techniques	<p>Cet avenant a pour objet d'ajouter des prestations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'alimentation de la cassette du système de climatisation du premier niveau, ainsi que la reprise de l'éclairage du local de stockage du niveau 1 * La pose de 2 blocs de secours supplémentaires nécessaires pour des raisons de sécurité et de visibilité liés au mobilier de la circulation du back office de l'office du tourisme * La prolongation des alimentations électriques des appareils installés sur la banque de la caisse de la boutique 	SPIE SUD EST 38130 ECHIROLLES	165 885,00	2 536,33	sans objet	16/03/17
26/06/17	15A314	Direction immobilière municipale	1	Maison du Tourisme - 14 rue de la République 38000 GRENOBLE Aménagement du Hall et mise en conformité lot B - Alarme incendie	Cet avenant a pour objet d'ajouter des travaux supplémentaires	Il s'agit de travaux supplémentaires n'entraînant pas de modification des postes actuels de la DPGF) demandés par le coordonnateur de la sécurité incendie lors de la réception technique de la nouvelle alarme pour améliorer la sécurité qui, dans les conditions actuelles, n'est pas jugée satisfaisante	GE CAPECCI 38120 BRIE ET ANNONNES	26 337,57	483,00	sans objet	14/04/17

N°	NATURE	Fournisseurs ou Bénéficiaires	Objet	Montant
----	--------	----------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

17-0430	Arrêté (09/03/2017)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. VIALON devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision implicite de rejet du 18/12/2016, portant refus de sa demande d'octroi de protection fonctionnelle, de reconnaissance de harcèlement moral et indemnitaire du 17/10/2016.	
17-0876	Arrêté (5/05/2017)	Me TISSOT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Mme PERRIN devant le tribunal administratif de Grenoble en annulation de l'arrêté de mise en surnombre du 9/03/2017.	
17-0889	Arrêté (09/05/2017)	Me BORG	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par la Préfecture de l'Isère le 21/03/2017 devant le Tribunal administratif de Grenoble demandant l'annulation de la décision de la Ville de Grenoble instituant la procédure de votation citoyenne.	
17-0987	Arrêté (22/05/2017)	SCP DELACHENAL	Considérant l'article paru en mars 2017 dans le numéro 61 du journal de l'union de quartier Berriat-Saint Bruno-Europole, la Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de cette affaire, à introduire une citation directe à l'encontre de l'Union de quartier devant le tribunal correctionnel de Grenoble et à faire tous les actes nécessaires pour préserver ses droits.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant à la convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île du 11/07/2014 (13/04/2017)	Schneider Electric Industries 35 rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison	Projet GreenOValley – opération 38 TEC – PC modificatif - Avenant à la convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant du complément de participation : 78 432 € TTC
--	---	--	---	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

17-0657	Arrêté (21/03/2017)	Mme FOREST-DODELIN Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°154 - Renouvellement de concession du 20/03/2015 au 19/03/2030.	Redevance : 300 €
17-0658	Arrêté (21/03/2017)	M. DELORME Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°156 - Renouvellement de concession du 12/03/2015 au 11/03/2065.	Redevance : 1 146 €
17-0659	Arrêté (21/03/2017)	M. DELORME Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°157 - Renouvellement de concession du 12/03/2015 au 11/03/2065.	Redevance : 1 146 €
17-0761	Arrêté (31/03/2017)	Mme STRIPPOLI Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°152 - Renouvellement de concession du 30/03/2016 au 29/03/2031.	Redevance : 300 €
17-0762	Arrêté (22/03/2017)	M. et Mme GARCIN Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°158 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0763	Arrêté (22/03/2017)	Mme VIALLET Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°159 - Renouvellement de concession du 06/03/2017 au 05/03/2032.	Redevance : 300 €

17-0764	Arrêté (22/03/2017)	M. MARTINEZ Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°160 - Renouvellement de concession du 23/02/2017 au 22/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0765	Arrêté (27/03/2017)	M. CHARVET Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°161 - Renouvellement de concession du 25/04/2011 au 24/04/2026.	Redevance : 300 €
17-0766	Arrêté (28/03/2017)	M. et Mme COSSON Denys et Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°162 - Nouvelle concession du 28/03/2017 au 27/03/2047.	Redevance : 660 €
17-0767	Arrêté (28/03/2017)	Mme NIVETTI Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°163 - Renouvellement de concession du 26/02/2017 au 25/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0768	Arrêté (28/03/2017)	Mme GIRODON Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°164 - Renouvellement de concession du 17/01/2017 au 16/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0769	Arrêté (29/03/2017)	M. LOVINO Cataldo	Cimetière Saint Roch - Titre n°165 - Nouvelle concession du 29/03/2017 au 28/03/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0770	Arrêté (29/03/2017)	M. et Mme TEZENAS DU MONTCEL Cyril et Laurianne	Cimetière Saint Roch - Titre n°166 - Nouvelle concession du 29/03/2017 au 28/03/2032.	Redevance : 300 €
17-0805	Arrêté (30/03/2017)	M. PROCACCI Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°167 - Renouvellement de concession du 15/01/2015 au 14/01/2030.	Redevance : 300 €
17-0806	Arrêté (30/03/2017)	M. COLOMBET Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°168 - Renouvellement de concession du 20/02/2017 au 19/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0807	Arrêté (03/04/2017)	M. CHANEL Jean-Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°169 - Nouvelle concession du 03/04/2017 au 02/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0808	Arrêté (03/04/2017)	M. NESTA Serge	Cimetière Grand Sablon - Titre n°170 - Renouvellement de concession du 02/01/2015 au 01/01/2045.	Redevance : 660 €
17-0809	Arrêté (04/04/2017)	Mme PORKOLAB Nicole	Cimetière Grand Sablon - Titre n°171 - Renouvellement de concession du 18/04/2017 au 17/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0810	Arrêté (04/04/2017)	M. et Mme ROUX Henri et Brigitte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°172 - Renouvellement de concession du 12/02/2015 au 11/02/2030.	Redevance : 300 €
17-0811	Arrêté (04/04/2017)	M. et Mme CUCCARO Ferdinand et Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°173 - Renouvellement de concession du 11/03/2017 au 10/03/2032.	Redevance : 300 €
17-0812	Arrêté (06/04/2017)	Mme DRIVAS Lucette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°174 - Renouvellement de concession du 20/03/2017 au 19/03/2032.	Redevance : 300 €
17-0813	Arrêté (06/04/2017)	M. ESCOFFIER Jean-Marc	Cimetière Saint Roch - Titre n°175 - Renouvellement de concession du 30/03/2015 au 29/03/2030.	Redevance : 300 €
17-0820	Arrêté (06/04/2017)	M. BRIQUET Gilles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°176 - Renouvellement de concession du 17/09/2017 au 16/09/2047.	Redevance : 660 €
17-0821	Arrêté (07/04/2017)	M. DABET Gilles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°177 - Renouvellement de concession du 07/03/2012 au 06/03/2027.	Redevance : 300 €
17-0822	Arrêté	Mme PANISSET Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°178 - Renouvellement de	Redevance : 660 €

	(10/04/2017)			concession du 30/09/2021 au 29/09/2051.	
17-0823	Arrêté (10/04/2017)	Mme LOIODICE Joséphine		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 179 - Nouvelle concession du 10/04/2017 au 09/04/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0824	Arrêté (10/04/2017)	M. PALOMARES Gérard		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 180 - Nouvelle concession du 10/04/2017 au 09/04/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0825	Arrêté (10/04/2017)	Mme MASTROTOTARO Eléonore		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 181 - Renouvellement de concession du 16/02/2017 au 15/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0826	Arrêté (10/04/2017)	Mme GUILLERMET Brigitte		Cimetière Saint Roch - Titre n° 182 - Renouvellement de concession du 15/02/2015 au 14/02/2030.	Redevance : 300 €
17-0827	Arrêté (10/04/2017)	M. BECCHIS Maxime		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 183 - Renouvellement de concession du 12/08/2015 au 11/08/2045.	Redevance : 660 €
17-0828	Arrêté (10/04/2017)	Mme WICHROFF Eliane		Cimetière Saint Roch - Titre n° 184 - Nouvelle concession du 10/04/2017 au 09/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0829	Arrêté (10/04/2017)	M. DI COLANGELO Joseph		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 185 - Renouvellement de concession du 14/04/2017 au 13/04/2047.	Redevance : 660 €
17-0830	Arrêté (11/04/2017)	Mme TRUCHET Catherine		Cimetière Saint Roch - Titre n° 186 - Renouvellement de concession du 13/02/2016 au 12/02/2031.	Redevance : 300 €
17-0831	Arrêté (13/04/2017)	M. CANJIE Jean-Marc		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 187 - Renouvellement de concession du 21/08/2014 au 20/08/2029.	Redevance : 300 €
17-0832	Arrêté (14/04/2017)	Mme MEILLE Madeleine		Cimetière Saint Roch - Titre n° 188 - Nouvelle concession du 14/04/2017 au 13/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0833	Arrêté (14/04/2017)	Mme MONPERT Rolande		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 189 - Renouvellement de concession du 01/07/2017 au 30/06/2032.	Redevance : 300 €
17-0834	Arrêté (14/04/2017)	Mme FERRUCCI Lucia		Cimetière Saint Roch - Titre n° 190 - Renouvellement de concession du 20/04/2017 au 19/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0835	Arrêté (14/04/2017)	M. OKY Francis		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 191 - Renouvellement de concession du 30/11/2019 au 29/11/2034.	Redevance : 300 €
17-0945	Arrêté (21/04/2017)	M. VEYRAT René		Cimetière Saint Roch - Titre n° 134 - Renouvellement de concession du 09/03/2015 au 08/03/2030.	Redevance : 300 €
17-0955	Arrêté (18/04/2017)	Mme Jeanine PAGET- BLANC		Cimetière Saint Roch - Titre n° 192 - Renouvellement de concession du 30/05/2017 au 29/05/2032.	Redevance : 300 €
17-0957	Arrêté (18/04/2017)	M. et Mme DUMAS Alain		Cimetière Saint Roch - Titre n° 193 - Renouvellement de concession du 28/02/2017 au 27/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0958	Arrêté (18/04/2017)	Mme AMALATHASAN Stéphanie		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 194 - Nouvelle concession du 18/04/2017 au 17/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0959	Arrêté (20/04/2017)	M. DI GIOIA Alain		Cimetière Grand Sablon - Titre n° 195 - Nouvelle concession du 20/04/2017 au 19/04/2032.	Redevance : 300 €

17-0960	Arrêté (18/04/2017)	M. ROSSET Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°196 - Renouvellement de concession du 03/10/2017 au 02/10/2047.	Redevance : 660 €
17-0961	Arrêté (18/04/2017)	M. et Mme WARIN François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°197 - Renouvellement de concession du 06/04/2017 au 05/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0962	Arrêté (19/04/2017)	M. LASTELLA Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°198 - Renouvellement de concession du 15/04/2017 au 14/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0963	Arrêté (19/04/2017)	M. TRIVELLA Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°199 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 600 €
17-0964	Arrêté (20/04/2017)	Mme GATALETA Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°200 - Renouvellement de concession du 19/08/2015 au 18/08/2030.	Redevance : 300 €
17-0967	Arrêté (21/04/2017)	M. et Mme GRAVEN Denys et Elisabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°201 - Renouvellement de concession du 25/10/2022 au 24/10/2037.	Redevance : 600 €
17-0968	Arrêté (21/04/2017)	Mme CHABERT Marie-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°202 - Renouvellement de deux concessions du 02/06/2017 au 01/06/2032.	Redevance : 600 €
17-0969	Arrêté (21/04/2017)	M. LAGRASTA Maurice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°203 - Nouvelle concession du 21/04/2017 au 20/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0970	Arrêté (21/04/2017)	M. et Mme MOUROYANIS Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°204 - Conversion de trois concessions du 21/04/2017 au 20/04/2047.	Redevance : 1940,99 €
17-0971	Arrêté (24/04/2017)	Mme TACCOZ Christelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°205 - Nouvelle concession du 24/04/2017 au 23/04/2032.	Redevance : 300 €
17-0972	Arrêté (24/04/2017)	Mme SCORSONE Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°206 - Renouvellement de concession du 22/04/2015 au 21/04/2030.	Redevance : 300 €
17-0990	Arrêté (24/04/2017)	Mme RITT Lilianne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°207 - Renouvellement de deux concessions du 16/05/2017 au 15/05/2032.	Redevance : 600 €
17-0991	Arrêté (25/04/2017)	Mme PLANCHE Madeleine	Cimetière Saint Roch - Titre n°208 - Renouvellement de concession du 07/02/2017 au 06/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0992	Arrêté	M. et Mme TERRASSE Michel	Titre n°209 - Renouvellement de concession du 01/07/2017 au 30/06/2032.	Redevance :
17-0993	Arrêté (27/04/2017)	M. et Mme MASSIT Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°210 - Renouvellement de deux concessions du 07/06/2017 au 06/06/2032.	Redevance : 600 €
17-0994	Arrêté (27/04/2017)	M. et Mme RIVOL Georges et Denise	Cimetière Saint Roch - Titre n°211 - Renouvellement de concession du 26/02/2017 au 25/02/2067.	Redevance : 1146 €
17-0995	Arrêté (27/04/2017)	M. MORNAVY Carl et Mme CLERET	Cimetière Grand Sablon - Titre n°212 - Renouvellement de concession du 14/06/2016 au 13/06/2031.	Redevance : 300 €
17-1014	Arrêté (28/04/2017)	Mme FARSHAD Forouz	Cimetière Saint Roch - Titre n°213 - Nouvelle concession du 28/04/2017 au 27/04/2067.	Redevance : 1146 €
17-1015	Arrêté	Mme TOPAZIO Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°214 - Renouvellement de	Redevance : 1146 €

	(02/05/2017)			concession du 28/04/2017 au 27/04/2067.		
17-1016	Arrêté (02/05/2017)	M. BOUVIER Pierre		Cimetière Grand Sablon -Titre n°215 - Nouveau columbarium du 02/05/2017 au 01/05/2047.	Redevance : 769 €	
17-1017	Arrêté (02/05/2017)	Mme ABECASSIS Yvonne		Cimetière Grand Sablon -Titre n°216 - Renouvellement de concession du 29/04/2017 au 28/04/2032.	Redevance : 300 €	
17-1018	Arrêté (02/05/2017)	M. et Mme CALPENA Jean		Cimetière Grand Sablon -Titre n°217 - Conversion de concession du 02/05/2017 au 01/05/2067.	Redevance : 886,29 €	
17-1019	Arrêté (03/05/2017)	Mme LAZZAROTTO Christine		Cimetière Saint Roch - Titre n°218 - Renouvellement de concession du 24/02/2017 au 23/02/2032.	Redevance : 300 €	
17-1020	Arrêté (03/05/2017)	Mme SANCHEZ Bienvenue		Cimetière Grand Sablon -Titre n°219 - Nouveau columbarium du 03/05/2017 au 02/05/2032.	Redevance : 380 €	
17-1022	Arrêté (04/05/2017)	M. CHANOIS Jean-François		Cimetière Grand Sablon -Titre n°220 - Nouveau columbarium du 04/05/2017 au 03/05/2032.	Redevance : 380 €	
17-1023	Arrêté (05/05/2017)	M. et Mme BARQUE Pierre		Cimetière Grand Sablon -Titre n°221 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 300 €	
17-1024	Arrêté (05/05/2017)	Mme MATTIA Simone		Cimetière Grand Sablon -Titre n°222 - Renouvellement de concession du 08/02/2017 au 07/02/2032.	Redevance : 300 €	
17-1025	Arrêté (05/05/2017)	Mme DURAND Yvonne		Cimetière Grand Sablon -Titre n°223 - Renouvellement de concession du 22/04/2015 au 21/04/2030.	Redevance : 300 €	
17-1026	Arrêté (05/05/2017)	Mme COUTURE Ghislaine		Cimetière Grand Sablon -Titre n°224 - Nouveau columbarium du 05/05/2017 au 04/05/2032.	Redevance : 380 €	
17-1027	Arrêté (05/05/2017)	M. et Mme FRAU Tersilio		Cimetière Grand Sablon -Titre n°225 - Nouvelle concession du 05/05/2017 au 04/05/2067.	Redevance : 1146 €	
17-1029	Arrêté (05/05/2017)	Mme BAUDA Marie		Cimetière Saint Roch -Titre n°226 - Renouvellement de concession du 13/09/2020 au 12/09/2035.	Redevance : 300 €	
17-1030	Arrêté (09/05/2017)	Mme ALLEL Ghyslaine		Cimetière Saint Roch -Titre n°227 - Renouvellement de deux concessions du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 600 €	
17-1031	Arrêté (09/05/2017)	Mme ROUSSILLON Jocelyne		Cimetière Grand Sablon -Titre n°228 - Nouvelle concession du 09/05/2017 au 08/05/2032.	Redevance : 300 €	
17-1032	Arrêté (09/05/2017)	Mme VIDECOQ Marie		Cimetière Grand Sablon -Titre n°229 - Renouvellement de deux concessions du 05/11/2017 au 04/11/2032.	Redevance : 600 €	
17-1033	Arrêté (09/05/2017)	Mme GUILLOT Monique		Cimetière Saint Roch -Titre n°230 - Renouvellement de concession du 23/06/2017 au 22/06/2032.	Redevance : 300 €	
17-1034	Arrêté (10/05/2017)	M. BOUCHARD Yannick		Cimetière Saint Roch -Titre n°231 - Renouvellement de concession du 25/05/2017 au 24/05/2032.	Redevance : 300 €	
17-1035	Arrêté (10/05/2017)	Mme GENIVET Rose-Marie		Cimetière Saint Roch -Titre n°232 - Renouvellement de deux concessions du 02/06/2017 au 01/06/2032.	Redevance : 600 €	

17-1036	Arrêté (10/05/2017)	M. MATTEI Pierre et Mme DIDIER Colette	Cimetière Grand Sablon -Titre n° 233 - Nouvelle concession du 10/05/2017 au 09/05/2067.	Redevance : 1146 €
17-1037	Arrêté (10/05/2017)	Mme GIRARD Denise	Cimetière Grand Sablon -Titre n°234 - Renouvellement de concession du 17/05/2017 au 16/05/2047.	Redevance : 660 €
17-1038	Arrêté (11/05/2017)	M. et Mme GAUDILLOT Gérard	Cimetière Grand Sablon -Titre n°235 - Renouvellement de concession du 22/07/2010 au 21/07/2040.	Redevance : 660 €
17-1039	Arrêté (11/05/2017)	M. GALLO Michel	Cimetière Grand Sablon -Titre n°236 - Renouvellement de concession du 19/05/2017 au 18/05/2032.	Redevance : 300 €
17-1040	Arrêté (11/05/2017)	Mme DE CICCIO Lucie	Cimetière Saint Roch -Titre n°237 - Renouvellement de concession du 30/05/2017 au 29/05/2047.	Redevance : 660 €
17-1041	Arrêté (11/05/2017)	M. et Mme MAY André et Monique	Cimetière Grand Sablon -Titre n°239 - Renouvellement de concession du 26/04/2015 au 25/04/2030.	Redevance : 660 €
17-1043	Arrêté (12/05/2017)	M. et Mme PACHECO COUTO Josué et Marie- Claude	Cimetière Grand Sablon -Titre n°241 - Nouvelle concession du 12/05/2017 au 11/05/2067.	Redevance : 1146 €
17-1044	Arrêté (12/05/2017)	M. BUFFETTO Nicolas	Cimetière Grand Sablon -Titre n°242 - Nouvelle concession du 12/05/2017 au 11/05/2047.	Redevance : 660 €
17-1045	Arrêté (15/05/2017)	Mme MAHAUT Marie Rose	Cimetière Grand Sablon -Titre n°243 - Nouveau columbarium du 15/05/2017 au 14/05/2047.	Redevance : 769 €
17-1046	Arrêté (15/05/2017)	Mme ZANNONI Béatrice	Cimetière Grand Sablon -Titre n°244 - Nouveau columbarium du 15/05/2017 au 14/05/2032.	Redevance : 380 €
17-1047	Arrêté (15/05/2017)	M. et Mme TOURNOURD Maurice et Juliette	Cimetière Saint Roch -Titre n°245 - Renouvellement de concession du 02/04/2015 au 01/04/2030.	Redevance : 300 €
17-1048	Arrêté (15/05/2017)	M. et Mme CAMPANT Jean- Jacques et Caroline	Cimetière Grand Sablon -Titre n°246 - Nouvelle concession du 15/05/2017 au 14/05/2032.	Redevance : 380 €

CN 26/06/2017

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice			Adjoint technique à temps non complet (63 %)	Agent de maîtrise à temps non complet (50 %)
Ville Emancipatrice	Education jeunesse	Métier et personnels	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville Emancipatrice	Environnement et cadre de vie	Espaces Verts	Attaché de conservation du patrimoine	Ingénieur
Ville Emancipatrice	Sports	Sports et quartiers	Opérateur des activités physiques et sportives	Animateur
Ville Solidaire et Citoyenne	Action territoriale	Territoire secteur 3 MDH secteur 3	Assistant socio-éducatif	Animateur
Ville Solidaire et Citoyenne	Action Territoriale	Territoire secteur 6 MDH Prémol	Infirmier	Animateur

RATIOS D'AVANCEMENT 2017				
GRADES 2017	Nombre de promoteurables		Propositions après CAP	Ratios après CAP
Catégorie C (C2 et C3)				
Filière Administrative				
Adjoint administratif principal de 2e classe. C2	31	pas de lauréats	18	58,06%
Adjoint administratif principal de 1re classe. C3	93		41	44,09%
Filière Technique				
Adjoint technique principal de 2e classe. (ancienneté + exa pro). C2	147	dont 29 lauréats	60	40,82%
Adjoint technique principal de 1re classe. C3	215		89	41,40%
Agent de Maîtrise Principal	37		17	45,95%
Filière Culturelle				
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe. C2	5	pas de lauréats	2	40,00%
Adjoint du patrimoine principal de 1re classe. C3	3		1	33,33%
Filière Sportive				
Opérateur principal des activités physiques et sportives. C3	0		0	0,00%
Filière Sanitaire et Sociale				
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe. C3	74		39	52,70%
agent social principal de 2ème classe C2	1	pas de lauréats	0	0,00%
agent social principal de 1ère classe C3	0		0	
Filière Animation				
Adjoint d'animation principal de 2e classe. C2	3	pas de lauréats	2	66,67%
Adjoint d'animation principal de 1re classe. C3	6		2	33,33%
TOTAUX – CATEGORIE C	615		271	44,07%
CATEGORIE B				
Filière Administrative				
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	21	dont 4 lauréats	12	57,14%
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	34	dont 5 lauréats	16	47,06%
Filière Technique				
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	15	pas de lauréats	0	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	16	pas de lauréats	0	
Filière Culturelle				
Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe	7	pas de lauréats	0	
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	20	pas de lauréats	0	
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe	0	pas de lauréats	0	
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1ère classe	0	pas de lauréats	0	
Filière Sportive				
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	6	pas de lauréats	0	
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ère} classe	9	pas de lauréats	4	44,44%
Filière Sanitaire et Sociale				
Assistant Socio-Educatif Principal	2		1	50,00%
Technicien para-médical de classe supérieure	0		0	
Educateur Principal de Jeunes enfants	1		0	
Filière Animation				
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	4	dont 1 lauréat	4	100,00%
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	4		0	
Filière Police Municipale				
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	4	dont 1 lauréat	3	75,00%
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	4	dont 1 lauréat	2	50,00%
TOTAUX – CATEGORIE B	147		42	28,57%

ANNEXE 1

Conseil municipal du 26 juin 2017 - Attribution de subventions suite au comité d'avis du 30 mai 2017 - Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Position du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2016	Avantages en nature 2016	Montants demandés pour 2017	Montants proposés pour 2017
Musiques	MUSIDAUPHINS-MÉDIART	Accompagnement de projets d'action culturelle et projet « A L'ÉCOUTE DES SCULPTURES URBAINES »	Favorable	10 000€		15 000€	10 000€
Théâtre	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	Projets de création théâtrales amateur et professionnelle, diffusion et action culturelle	Favorable	10 000€	1 428€	13 000€	8 000€
Livre	DAUPHYLACTÈRE	Organisation du FESTIVAL DE BD DE GRENOBLE	Favorable	7 500€		10 000€	7 500€
Théâtre	LA COMPAGNIE DES GENTILS	Projet de diffusion des créations de la compagnie LA GRANDE RÉPÉTROSPECTIVE DES GENTILS, action culturelle	Favorable	3 000€		10 000€	5 000€
Musiques	PLEGE	Projet d'accompagnement de groupes de musiques actuelles	Favorable			5 000 €	5 000€
Patrimoine	PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT COMITÉ SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	Programme de valorisation, sauvegarde et découverte du patrimoine grenoblois	Favorable	4 700€		6 450€	4 700€
Divers	TERRE DE SIENNE	Pratique artistique transdisciplinaire amateur encadrée par des professionnels	Favorable	4 300€		5 000€	4 300€
Patrimoine	DAUPHINOISE D'ÉGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	Action culturelle autour de la civilisation égyptienne antique	Favorable	3 500€		5 000€	3 500€
Cinéma	CULTURES AILLEURS	Projet EN BORD DE ROUTE , création transdisciplinaire avec des amateurs	Favorable		4 135€	5 000€	3 000€
Arts plastiques	EXCES	Projet MOBILITÉ CONNEXION, action culturelle et création dans le domaine des arts visuels	Favorable	3 000€		4 500€	3 500€
Musiques	INTERMEZZO	Projet de création musicale d'après PEER GYNT	Favorable		1 438€	5 000€	3 000€
Danse	KLIP	Projet de création chorégraphique RUTH&ANTON, projet d'action culturelle EGODOCUMENT	Favorable	3 000€		5 500€	3 000€

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projet soumis à l'examen du Comité d'avis	Position du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2016	Avantages en nature 2016	Montants demandés pour 2017	Montants proposés pour 2017
Musiques	LES ZINZINS	Projet de création musicale jeune public GAMBETTES SYMPHONIE	Favorable			3 000€	3 000 €
Arts plastiques	TOPO TOPOS	Projet de création INVENTAIRE PHOTOGRAPHIQUE DES FORMES ET PAYSAGES DE LA VILLE DE GRENOBLE	Favorable			6 000€	3 000€
Arts plastiques	LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE	Projet de création photographique EN VIE	Favorable			24 000 €	3 000 €
Musiques	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	Pratique amateur de musique classique encadrée par des professionnels en vue de concerts	Favorable	3 000€		3 000€	3 000€
Musiques	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	Pratique amateur de musique classique encadrée par des professionnels en vue de concerts	Favorable	3 000€	4 893€	5 000€	3 000€
Patrimoine	LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	Programmation musicale	Favorable	3 000€		2 900 €	2 900 €
Théâtre	TOUT EN VRAC	Projet de création théâtrale LE CUIRASSE POTEMKINE	Favorable			4000€	2 000 €
Musiques	40 BATTEURS	Pratique musicale amateur encadrée par des professionnels des groupes de percussion 40BIS DE GRENOBLE	Favorable	1 000€		6 000€	2 000€
Théâtre	LE GRAND MANITOU	Projet de création théâtrale IN/EX(TREMIS)	Favorable			5 000€	2 000€
Théâtre	COLLECTIF TERRON	Projet de création théâtrale FIBRES (titre provisoire)	Favorable			3 500€	2 000€
Musiques	ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	Organisation de quatre concerts de musique baroque	Favorable	1 000€		4 300€	2 000 €
Danse	COMPAGNIE LES MUTINS	Projet de création chorégraphique amateur encadrée par des professionnels	Favorable		861€	1 500€	1 500€
Théâtre	COLLECTIF ÉQUINOXE	Action culturelle et de recherche chorégraphique encadrée par des professionnels	Favorable			2 500€	1 500 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projet soumis à l'examen du Comité d'avis	Position du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2016	Avantages en nature 2016	Montants demandés pour 2017	Montants proposés pour 2017
Arts plastiques	TANGIBLES	Projet de création photographiques PRÊTES A PORTER	Favorable	0		2 200€	1 500 €
Danse	ASSOCIATION TONGUE	Projet LAND PORTRAITS, pratique amateur chorégraphique encadrée par des professionnels	Favorable			2 000€	1 000€
Théâtre	LA PAGAILLE	Pratique théâtrale amateur encadrée par des professionnels	Favorable			4 100€	1 000€
Théâtre	LE CONTRE POING	Pratique théâtrale amateur encadrée par des professionnels	Favorable	0		1 000€	1 000€
Patrimoine	LES AMIS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE	Programmation musicale	Favorable	1 000€		1 000€	1 000€
Cinéma	LES ARTS DU SPECTACLES (ADS)	Projet KINOGRAPHE, pratique cinématographique amateur encadrée par des professionnels	Favorable	1 000€		2 100€	1 000€
Théâtre	LES FÉES ROSSES	Pratique théâtrale amateur encadrée par des professionnels	Favorable			3 500€	1 000€
Théâtre	THÉÂTRE A LA PAGE - TAP	Comité de lecture de théâtre jeunesse et festival TAPAGEUR	Favorable	1 000€		2 500€	1 000€
Théâtre	HÔTEL EUROPA	Action culturelle théâtrale autour de la déportation des enfants d'Yzieux, projet de création théâtrale ADIEU WIEN	Favorable			4 000€	1 000 €
Musiques	ZONE ART	Organisation du festival musical ROOTS AND CULTURE et de l'événement PAVEPHONIE	Favorable	700€		2 700€	1 000€
Patrimoine	APHID-ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	Projet HISTOIRE D'INDUSTRIES DU BÂTIMENT EN RÉGION, mise en valeur du patrimoine industriel régional	Favorable	800€		900€	900€
Patrimoine	ASSOCIATION STENDHAL ET DES AMIS DU MUSÉE STENDHAL	Programme d'activité autour de l'œuvre de Stendhal et du patrimoine stendhalien à Grenoble	Favorable	600€		1 000€	600€
Musiques	CHŒUR DES UNIVERSITÉS DE GRENOBLE	Pratique amateur de musique classique encadrée par des professionnels en vue de concerts	Favorable	500€		500€	500€

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Position du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2016	Avantages en nature 2016	Montants demandés pour 2017	Montants proposés pour 2017
Livre	CRYSTAL LYRICS	Édition d'une revue affiche poétique	Favorable			1 722€	200 €
Musiques	CERCLE DES ÉLÈVES DE GRENOBLE INP	Organisation du festival de musiques actuelles SOUND OF SPRING FESTIVAL	Défavorable	700€		1 000€	0
Cinéma	A L'WEST	Projets de clips vidéos A L'WEST TOURNE et de production musicale A L'WEST COLOMBIE	Défavorable			8 000€	0
Musiques	AFRIC IMPACT - FÉDÉRATION	Pratique en amateur de batucada par la BATUKA'VIIP	Défavorable	0		1 600€	0
Danse	ARTE FLAMENCO	Aide au fonctionnement	Défavorable			2 000€	0
Théâtre	CIE LES COULISSES A RESSORT	Diffusion du spectacle IDA ET THELMA, organisation d'ateliers clowns amateurs	Défavorable	1 000€		5 000€	0
Danse	GROUPE ÉMILE DUBOIS	Projet de reprise de la création chorégraphique MY ROCK et action culturelle	Défavorable	20 000€		40 000€	0
Musiques	LA PETITE PHILHARMONIE-ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISÈRE	Accompagnement de la pratique musicale amateur	Défavorable	0	4 503€	1 000€	0
Arts plastiques	L'AIGUILLAGE	Programmation salle d'exposition de photographies "L'AIGUILLAGE" à la Bifurk	Défavorable			4 000€	0
Livre	MAISON DE LA POÉSIE RHÔNE-ALPES (MPRA)	Organisation du festival Printemps de poètes à la Ville-neuve	Défavorable			5 000€	0
Musiques	PINKITBLACK	Organisation du festival FORT EN SON autour de la fan-fare	Défavorable			15 584€	0

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Position du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2016	Avantages en nature 2016	Montants demandés pour 2017	Montants proposés pour 2017
Cinéma	A BIENTÔT J'ESPÈRE	Action culturelle dans le domaine du cinéma AU RISQUE DU RÉEL – LE MONDE EN DÉBAT EN RENCONTRES	Défavorable	0		8 000 €	0
Théâtre	COMPAGNIE 3 PIÈCES CUISINE	Pratique amateur théâtrale encadrée par des professionnels sur le thème de la disparition	Défavorable	2 000€		6 000 €	0
Théâtre	LES INACHEVÉS ASS	Projet d'action culturelle UTOPIES URBAINES II	Défavorable	5 000€		15 000€	0

APPEL A PROJET

DISPOSITIF 7 : SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DES MUSIQUES ACTUELLES

En raison de la spécificité du dispositif 7 (appel à projet) dédié à des projets ponctuels d'accompagnement de groupes ou musiciens individuels portés par des structures référentes dans le domaine des musiques actuelles, les dossiers vous sont présentés dans le tableau que vous trouverez ci-dessous :

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Groupe/musicien concerné par le projet soumis à l'examen du comité d'avis	Projet d'accompagnement prévisionnel	Avis du comité d'avis	Montants proposés pour 2017
Musiques	MIX'ARTS	MONKEY THEOREM	Résidence scène, son et lumière à La Bobine et/ou Ampérage / Formations avec Retour de Scène - Dynamusic	Favorable	2000
Musiques	MIX'ARTS	DEYOSAN	Accompagnement sur les techniques son et lumière / Répétitions à l'Ampérage et/ou Bobine / Formations / Résidences plateau	Favorable	3500
Musiques	MIXLAB	WALKING DEAD ORCHESTRA	Résidences à La Belle Electrique / Formations sur les droits d'auteurs (par Matcha Productions) et sur la stratégie de développement de projet (par ATEA)	Défavorable	0
Musiques	MATCHA 360	ARASH SARKECHIK	Première partie à La Belle Electrique / Résidences à La Bobine / Formations / Stratégie de communication	Défavorable	0
Musiques	PROJET BOB/LA BOBINE	PAN	Résidence scénographique à la Bobine avec regard extérieur / Définition stratégie de communication / Résidence plateau à La Belle Electrique	Favorable	3500
Musiques	PROJET BOB/LA BOBINE	TOTEM	Définition du projet artistique / Résidences son, lumière et scénique avec regards extérieurs à La Bobine	Favorable	3500
Musiques	RETOUR DE SCÈNE - DYNAMUSIC	THE NEXT TAPE	Définition du projet artistique / Captation live de trois morceaux / Résidence avec regard extérieur à la Bobine / Travail autour de la voix	Favorable	3500
Musiques	RETOUR DE SCÈNE - DYNAMUSIC	L'APPRENTI	Travail autour du son / Résidence à La Belle Electrique / Structuration associative / Formations et définition stratégie de communication	Favorable	3500
Musiques	RETOUR DE SCÈNE - DYNAMUSIC	MA PAUVRE LUCETTE	Résidence scénique et lumière à l'Ampérage avec intervenants extérieurs / Mise en place supports de communication	Favorable	3 500

Annexe à la délibération n° 47 - 1746
 CN 26/06/2017

Conseil Municipal du 26 Juin 2017
 Annexe 1 à la délibération 1746 - 47

NOM ASSOCIATION	SUBVENTIONS VILLE VERSEES EN 2016	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL CM 26 Juin 2017
SECTEUR 1					
CS CHONIER BERRIAT	178 942 €	Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été Ludothèque	8 400	1 212	
		Soit un total de :			9 612 €
MJC PARMETIER	299 676 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		848 3 650	
		Soit un total de :			4 498 €
SECTEUR 2					
MPT SAINT LAURENT	234 835 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		3 979 1 440	
		Soit un total de :			5 419 €
MJC MUTUALITE	195 671 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 30 % prévisonnel été Développement des pratiques artistiques		1 931 1 713 5 000	
		Soit un total de :			8 644 €
MJC ALLOBROGES	291 713 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été V.V.V Printemps		3 030 2 880 1 000	
		Soit un total de :			6 910 €
CLEF	198 020 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		2 823 1 574	
		Soit un total de :			4 397 €
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	322 643 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été Initiative jeunesse Fonctionnement - Correspondant Jeunesse V.V.V Printemps	13 243	1 989 720 1 040	
		Soit un total de :			18 993 €
ME BACHELARD	290 193 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été Ludothèque V.V.V Printemps	4 000	4 870 324 1 000	
		Soit un total de :			10 194 €
MJC ANATOLE FRANCE	236 714 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 30 % prévisonnel été Subvention liée à la fréquentation - solide V.V.V Printemps	14 699	3 930 751 8 000	
		Soit un total de :			19 681 €
MJC EAUX CLAIRES	378 519 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		3 705 3 172	
		Soit un total de :			7 877 €
SECTEUR 4					
MJC Lamb AUBRAC	377 979 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		1 280 1 212	
		Soit un total de :			2 492 €
ME CLOE D'OR	310 896 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		8 312 3 208	
		Soit un total de :			11 520 €
Centre de Loisirs ACL	393 801 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		2 000 5 328	
		Soit un total de :			7 328 €
SECTEUR 5					
AUESC BAJATIÈRE	333 794 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été V.V.V Printemps		2 744 8 826 1 322	
		Soit un total de :			12 892 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	253 479 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été V.V.V Printemps		404 1 998 600	
		Soit un total de :			3 002 €
ME TRISSEIRE	378 942 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		1 001 1 974	
		Soit un total de :			2 975 €
ENFANTINE	66 116 €	Activités périscolaires		5 100	
		Soit un total de :			5 100 €
SECTEUR 6					
ME PREMOL	299 856 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été		2 431 6 088	
		Soit un total de :			8 519 €
LA CORDEE	298 332 €	Ski activité neige 2017 Séjours vacances 2017 Printemps + 30 % prévisonnel été		1 018 1 615	
		Soit un total de :			2 633 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS					
AFRIC'IMPACT	13 465 €	Ski activité neige 2017		414	
CAP BERRIAT	244 578 €	Séjours vacances 2017 Printemps + 50 % prévisonnel été Initiative jeunesse Fonctionnement	22 540	2 196	2 630 €
APEV	19 900 €	Initiative jeunesse Fonctionnement - Sub exceptionnelle	8 000		22 540 €
CSF	25 000 €	Subvention de fonctionnement	6 000		8 000 €
JEUNES ET NATURE	133 000 €	Activités périscolaires Fonctionnement solide	38 500	16 000	74 500 €
TOTAL			137 484	133 535	270 939

Tarifs 2017

Editeur	Référence	Prix de vente
Conseil Départemental de l'Isère	Refuges des Alpes en Isère	3,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Quatre montagnes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Royans Coulmes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Gervanne	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors - Drômois	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors - Diois	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors-Trièves	8,50 €
Parc Régional de Chartreuse	Promenades et randonnées en Chartreuse	7,00 €
Communauté de communes de Vinay & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays de Tullins Vinay	5,00 €
Communauté de communes du Pays de St Marcellin & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de St Marcellin	4,00 €
Communauté de communes du Pays voironnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays Voironnais	2,00 €
Communauté de communes Isle Crémieu & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Isle Crémieu	4,00 €
Communauté de Commune de Bièvre Valloire & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguides Pays de Bièvre - Valloire	5,00 €
Communauté de communes du Pays des couleurs & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays des Couleurs	2,50 €
Communauté de communes Vallées de l'Hien, Vallons de la Tour, Bourbre, Isserands et Vallons du Guiers & CDG	Cartoguide Les Vals du Dauphiné	5,00 €
Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Porte de l'Isère	4,00 €
Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Collines du Nord Dauphiné	12,00 €
Communauté de communes de la région St Jeannaise & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide La région de Saint-Jeannaise	4,00 €
Communauté de communes du Pays Grésivaudan & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays du Grésivaudan	5,00 €
Communauté de communes du Triève & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de Mens	3,80 €
Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays du Valbonnais	5,00 €
Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de Corps	4,00 €
Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & CDG	Cartoguide La Matheysine	5,00 €
Communauté de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide VTT Matheysine	3,00 €
MOGOMA	Cartoguide Massif de Chambaran	9,00 €
MOGOMA	Cartoguide La Valgaudemar	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Le Haut Champsaur	6,50 €
MOGOMA	Cartoguide Serre-Chevalier Vallée	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Val d'Arly, Mont Blanc	6,50 €
MOGOMA	Cartoguide Pays des Ecrins	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Vallée du Glandon	12,00 €
IGN	Top 25	12,00 €
IGN	Calanques au 1/15000	9,20 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2017**

CA 26/06/2017

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2016	Objet de la subvention proposée	Subvention 2017		
					fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Trampoline Club du Dauphiné	délibération n° 1819 du 26 juin 2017	15 600 €	Fonctionnement complémentaire 2017	15 600 €	424 €	7 618 €
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Unité Sportive du Village Olympique	délibération n° 1819 du 26 juin 2017	15 300 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir"	18 000 €	4 419 €	1 000 €

Total 8 618 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2016	Objet de la subvention proposée	Subvention 2017		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	AUESC Bajatière	20-janv-16	31-déc-2018	8 560 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir"	8 300 €	60 956 €	1 000 €
		délibération n°66-C010 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	77 760 €	Fonctionnement complémentaire 2017	76 200 €	0 €	19 117 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	54 450 €	Fonctionnement complémentaire 2017	46 300 €	0 €	9 536 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	31 200 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir"	30 500 €	8 741 €	1 000 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
3 avenant financier	Mistral Football Club			15 450 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir" Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année 2016 pour les enfants de 6 à 13 ans	16 000 €	7 801 €	3 500 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						

Total 34 453 €

Total Général 43 071 €



GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS
PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION
Toute demie-heure entamée est due

	GRENOBLOIS			NON GRENOBLOIS		
	SALLES C SALLE agréé Reynolds Bayard 1/2 HALLE Clémenceau*	SALLES B et Spécialisées (Dojo, danse, escalade bare...)	SALLE A ET DE REUNION	SALLES C SALLE agréé Reynolds Bayard 1/2 HALLE Clémenceau	SALLES B et Spécialisées (Dojo, danse, escalade bare...)	SALLE A ET DE REUNION
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / Etudiantes / d'Entreprises)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	12,50 €	5,00 €	2,75 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTIP...)						
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)						
PROFESSIONNELS (entreprises, sociétés, administrations, CE...)	12,50 €	5,00 €	2,75 €			
ORGANISATIONS (Partis Politiques, Syndicats...)						

* Pour 1 Halle Clémenceau complète le tarif est à multiplié par 2

PISCINES MUNICIPALES
PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION
Toute demie-heure entamée est due

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / scolaires / Etudiantes / d'Entreprises)	3,00 €	Bassin complet 4 €	15,00 €	Bassin Complet 20 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTIP...)		1/2 Bassin 2 €		1/2 Bassin 10 €
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)		Bassin Complet 20 €		
PROFESSIONNELS (entreprises, sociétés, administrations, CE...)	15,00 €	1/2 Bassin 10 €		
ORGANISATIONS (Partis Politiques, Syndicats...)				

TERRAINS DE PLEIN AIRE ET PISTES D'ATHLETISME
PLANIFICATION

TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION*
Toute demie-heure entamée est due

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aires de saut Aires de lancer	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aires de saut Aires de lancer
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / scolaires / Etudiantes / d'Entreprises)	1,00 €	1,00 €	5,00 €	5,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTIP...)				
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)				
PROFESSIONNELS (entreprises, sociétés, administrations, CE...)	5,00 €	5,00 €		
ORGANISATIONS (Partis Politiques, Syndicats...)				

* Pour 1 terrain complet ou 1 piste complète, le tarif est à multiplier par 2



GYMNASES / CENTRE SPORTIFS / STADES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL SANS BILLETTERIE
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

	GRENOBLOIS					NON GRENOBLOIS				
	SALLES C SALLES AGRES REYNIERES BAYARD	SALLES B et Spécialisées (Omnis, danse a, escalade base...)	SALLE A. DE REUNION ET STADES (Dern Lesdiguières)	Halle CLEMENCEAU	Stade LESDIGUIERES	SALLES C SALLES AGRES REYNIERES BAYARD	SALLES B et Spécialisées (Omnis, danse a, escalade base...)	SALLE A. DE REUNION ET STADES (Dern Lesdiguières)	Halle CLEMENCEAU	Stade LESDIGUIERES
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / scolaires / Etudiants / d'entreprises)										
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €		50,00 €	36,00 €	24,00 €	100,00 €	
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)										
PROFESSIONNELS (Administrations, Comités d'entreprise...)	60,00 €	40,00 €	28,00 €	120,00 €		70,00 €	45,00 €	30,00 €	140,00 €	
ORGANISATIONS (Partis Politiques, Syndicats...)										
SOCIETES (Sociétés sportives, entreprises)	70,00 €	50,00 €	35,00 €	200,00 €	450,00 €	80,00 €	55,00 €	40,00 €	230,00 €	480,00 €

* La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris).

PISCINES MUNICIPALES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / scolaires / Etudiants / d'entreprises)				
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)	20,00 €	46,00 €	26,00 €	61,00 €
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)				
PROFESSIONNELS (entreprises, sociétés, administrations, CE...)	32,00 €	77,00 €	35,00 €	80,00 €
ORGANISATIONS (Partis Politiques, Syndicats...)				

MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL PART VARIABLE CONDITIONNEE
TARIFS FORFAITAIRES POUR LA TENUE D'UNE MANIFESTATION QUELQU'EN SOIT LA DUREE*

	GRENOBLOIS				NON GRENOBLOIS			
	Halle CLEMENCEAU Si billetterie	Stade LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture ou public	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie	Halle CLEMENCEAU Si billetterie	Stade LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture ou public	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / scolaires / Etudiants / d'entreprises)								
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR (Hors Lycées et Collèges)								
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / scolaires / universitaires)	400,00 €	500,00 €	300,00 €	200,00 €	600,00 €	750,00 €	300,00 €	300,00 €
PROFESSIONNELS (entreprises, sociétés, administrations, CE...)								
ORGANISATIONS (Partis Politiques, Syndicats...)								

PRESTATIONS ACCESSOIRES

NETTOYAGE DES LOCAUX (en cas de non respect des termes de la convention)	Facturation au temps passé Tarif horaire moyen fixé par la Ville
INSTALLATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE	Facturation du coût réel supporté par la Ville (prestation par entreprise)
TRANSPORT DE MATERIEL PAR LA DIRECTION DES SPORTS	80 € / transport
MAJORATION POUR LOCATION LE DIMANCHE	10% du montant total de la location



**ETABLISSEMENT DU SECONDAIRE ET
INSTITUTS DE FORMATION CONVENTIONNEES**

TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS

PISCINES

Accès aux bassins

Forfait 1h/1classe	Collèges	51,70 €
	Lycées	47,00 €

**CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLES
C,B ET A
ET 1/2 HALLE CLEMENCEAU**

Aire sportive réellement occupée

Forfait 1h/1classe	Collèges	11,51 €
	Lycées	14,00 €

Le tarif Halle complète correspond au tarif demi Halle multiplié par 2

**TERRAINS DE PLEIN AIR, PLATEAU D'ATHLETISME
ANNEAU DE VITESSE**

Demi-terrain, demi-anneau, demi-plateau d'athlétisme

Aire sportive réellement occupée

Forfait 1h/1classe	Collèges	6,89 €
	Lycées	4,50 €

Le tarif terrain complet, plateau d'athlétisme complet ou anneau complet correspond au tarif demi-terrain, demi-plateau d'athlétisme ou demi-anneau multiplié par 2

La tarification appliquée aux collèges fait l'objet d'une revalorisation annuelle tenant compte de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) fourni par l'INSEE et selon le mode de calcul suivant:

$$T_n = T_o (I_n / I_o)$$

T_o = Tarif de référence (montants indiqués ci-dessus)

I_o = indice moyen de référence des loyers 2016

I_n = indice moyen de référence des loyers de l'année N-1

TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES ENTREES INDIVIDUELLES

Tarifs au 1er septembre 2017			
Net de taxes			
Tarifs entrée simple	Entrée individuelle plein tarif	4,00 €	
	Carte de "10 entrées" plein tarif	31,50 €	
	Entrée individuelle tarif réduit	3,00 €	
	Carte de "10 entrées" tarif réduit	24,00 €	
	Entrée individuelle tarif minimal	1,20 €	
	Abonnement annuel	158,00 €	
	Carnet "100 entrées" tarif spécial comité d'entreprise	273,40 €	
Tarifs spéciaux période estivale (date ouverture piscine Jean BRON)	Entrée individuelle moins de 18 ans	2,40 €	
	carte de "10 entrées" moins de 18 ans	18,00 €	
Tarifs entrée + prestation	Prestations soumises à TVA (Champ concurrentiel secteur privé)		
		Hors Taxes	TTC (TVA 20%)
	Entrée individuelle "Evènement" tarif unique	10,00 €	12,00 €
	Entrée individuelle "Prestation 1"	6,08 €	7,30 €
	Entrée individuelle "Prestation 2"	10,00 €	12,00 €
Service complémentaire	Cadenas pour casiers	2,50 €	3,00 €

CONDITIONS DE TARIFS

CA 26/06/2017

Les usagers ne répondant pas aux critères suivants s'acquitteront du plein tarif

Bénéficiaires de la gratuité :

- 1- Age : les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte
Justificatif : Pièce d'identité de l'enfant si nécessaire
- 2- Statut : Les accompagnateurs de personne à mobilité réduite
Justificatif : limité à une seule personne
- 3- Partenaires sous convention
- 4- Public : En cas d'impossibilité d'encaissement (panne technique ou défaut de personnel)
- 5- Situation particulière : Délivrance d'entrée gratuite à la demande de l'utilisateur
 - > Dédouement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (panne, défaut de personnel)
 - > Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportives municipales

Bénéficiaire du tarif minimal

1- Personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation temporaire d'attente)

Justificatif : attestation CAF (- de 6 mois) et pièce d'identité

2- Demandeurs d'emploi

Justificatif : Carte d'actualisation datant de moins de 6 mois et Carte d'identité

3- Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation

Justificatif : Récépissé de première demande de carte de séjour ou récépissé de demande d'asile, ou de réexamen de la demande d'asile ou autorisation provisoire de séjour ou attestation de dépôt de demande de titre de séjour ou attestation de l'organisme ou de l'avocat en charge des démarches administratives en vue d'obtenir l'asile ou la régularisation de la situation administrative

4- Personnes volontaires du Service Civique

Justificatif : Carte militaire

Bénéficiaire du tarif réduit

1- Enfants âgés de 6 ans à 18 ans

Justificatif : carte d'identité (si nécessaire)

2- Etudiants

Justificatif : Carte d'étudiant

3- Personnes handicapées

Justificatif : carte d'invalidité

Dispositions particulières

Vente prestation 1 ou 2 :

En cas d'annulation du cours par la ville, possibilité de report de la séance.
Toute absence pour raison personnelle ne sera ni remboursée ni échangée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Ces tarifs sont calculés selon les ressources, sur la base du quotient familial (établi par la Caisse d'Allocations Familiales) fourni par la famille lors de son inscription, ou à défaut calculé par la Ville suivant les mêmes modalités.

Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures ; en l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

Catégorie A : Grenoblois et assimilés - tarifs en fonction du QF

- Adultes résidant sur Grenoble et enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS ainsi que leurs enfants.
- Enfants scolarisés en UEP2A (ex CLIN) ou pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de des personnes handicapées (CLIS).
- Enfants des classes à horaire aménagé ou des écoles à projets situés dans le Réseau de Réussite Scolaire.
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

Catégorie B : Usagers n'appartenant pas à la catégorie A (non Grenoblois) – tarifs fixes

- Adultes et enfants résidant hors de Grenoble.

Les activités sont réparties en 3 groupes :

Groupe 1 : Activités de base, pour lesquelles l'encadrement municipal et les moyens logistiques mis à disposition ne nécessitent pas de surcoût pour la collectivité.

Groupe 2 et 3 : Les activités nécessitant une ou plusieurs prestations supplémentaires (droit d'entrée, location, renforcement de l'encadrement, transport...).

ACTIVITES SPORTIVES A L'ANNEE (hors vacances scolaires) :

Tarifs forfaitaires pour 1 module (septembre à mi-janvier ou mi-janvier à juin)

	ACTIVITÉS TERRESTRES			ACTIVITÉS AQUATIQUES
	Durée <=1h	Durée >1h et <= 2h	Durée >2h	Durée <=1h
Cat. A QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	De 11,2€ à 77,5€ Selon la formule : (QFx0,025305)+1,583969	De 23,5€ à 154€ Selon la formule : (QFx0,049809)+4,572519	De 34,7€ à 231,5€ Selon la formule : (QFx0,075115)+6,156489	De 16,3€ à 156,1€ Selon la formule : (QFx0,053359)+-3,976336
Cat. B – tarif fixe	79,6€	159,1€	237,7€	161,2€

Tarifs forfaitaires pour environ 8 séances

	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DES MERCREDIS	
	Les mercredis du VTT	Les mercredis montagne
Cat. A QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	De 21,4€ à 144,8€ Selon la formule : (QFx0,047099)+3,50229	De 34,7€ à 348,8€ Selon la formule : (QFx0,119885)+-10,856489
Cat. B – tarif fixe	148,9€	359€

POSSIBILITÉS DE DÉDUCTION :

1. Tarifs forfaitaires pouvant donner lieu à une déduction en cas d'annulation de séances du fait de la Ville.

1.1 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à un module :

- De 3 à 6 séances annulées : - 25%
- De 7 à 9 séances annulées : - 50%
- De 10 à 12 séances annulées : - 75%
- Au-delà de 12 séances annulées : non facturation

1.1 Pour les tarifs forfaitaires correspondant à environ 8 séances :

- De 4 à 6 séances annulées : - 50%
- Au-delà de 6 séances annulées : non facturation

STAGES SPORTIFS VACANCES:

Tarifs forfaitaires pour une semaine

En cas de semaine incluant un jour férié, le forfait sera proratisé

	ACTIVITÉS TERRESTRES		STAGES AQUATIQUES		
	1 prestation supplémentaire	2 prestations supplémentaires ou plus	Cours de natation		Gym. Aquatique
			<=1h	>1h	
Cat. A QF mini. < ou = 380 QF maxi.= 3000	De 24,5€ à 188,7€ Selon la formule : (QFx0,062672)+0,684 733	De 32,6€ à 278,5€ Selon la formule : (QFx0,093855)+- 3,064885	De 5,1€ à 41,8€ Selon la formule : (QFx0,014008)+- 0,222901	De 8,2€ à 63,2€ Selon la formule : (QFx0,020992)+0,2 22901	De 7,1€ à 62,2€ Selon la formule : (QFx0,021031)+- 0,891603
Cat. B – tarif fixe	193,8€	286,6€	42,8€	64,3€	63,2€

POSSIBILITÉS DE DÉDUCTION / PRORATISATION:

1. Déduction prévue par la délibération n°2 du Conseil d'Administration du CCAS du 18 décembre 2014
2. En cas de présence d'un jour férié durant la semaine de stage, le montant sera proratisé (20% par jour férié)
3. En cas d'annulation de séances du fait de la Ville, le montant sera proratisé de la manière suivante:
 - o 1 jour d'annulation : - 20%
 - o 2 jours d'annulation : - 40%
 - o 3 jours d'annulation : - 60%
 - o 4 jours d'annulation : - 80%
 - o Annulation du stage : non facturation

ACTIVITES HORS VACANCES SCOLAIRES

Exemples de tarifs forfaitaires pour 1 module (septembre - mi-janvier ou mi-janvier - juin)

Activités Sportives	ACTIVITES TERRESTRES						ACTIVITES AQUATIQUES		
	Durée < ou = 1h		Durée > 1h et < ou = 2h		Durée > 2h		Durée < ou = 1h		
	GROUPE 1		GROUPE 1		GROUPE 2		GROUPE 2		
Catégorie A	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	
								HT	TTC
inf. ou égal a 380	11,2 €	11,2 €	23,5 €	23,5 €	34,7 €	34,7 €	16,3 €	13,6 €	16,3 €
580	16,3 €	16,3 €	33,5 €	33,5 €	49,7 €	49,7 €	27,0 €	22,5 €	27,0 €
780	21,3 €	21,3 €	43,4 €	43,4 €	64,7 €	64,7 €	37,6 €	31,4 €	37,6 €
980	26,4 €	26,4 €	53,4 €	53,4 €	79,8 €	79,8 €	48,3 €	40,3 €	48,3 €
1180	31,4 €	31,4 €	63,3 €	63,3 €	94,8 €	94,8 €	59,0 €	49,2 €	59,0 €
1380	36,5 €	36,5 €	73,3 €	73,3 €	109,8 €	109,8 €	69,7 €	58,0 €	69,7 €
1580	41,6 €	41,6 €	83,3 €	83,3 €	124,8 €	124,8 €	80,3 €	66,9 €	80,3 €
1780	46,6 €	46,6 €	93,2 €	93,2 €	139,9 €	139,9 €	91,0 €	75,8 €	91,0 €
1980	51,7 €	51,7 €	103,2 €	103,2 €	154,9 €	154,9 €	101,7 €	84,7 €	101,7 €
2180	56,7 €	56,7 €	113,2 €	113,2 €	169,9 €	169,9 €	112,3 €	93,6 €	112,3 €
2380	61,8 €	61,8 €	123,1 €	123,1 €	184,9 €	184,9 €	123,0 €	102,5 €	123,0 €
2580	66,9 €	66,9 €	133,1 €	133,1 €	200,0 €	200,0 €	133,7 €	111,4 €	133,7 €
3000 et +	77,5 €	77,5 €	154,0 €	154,0 €	231,5 €	231,5 €	156,1 €	130,1 €	156,1 €
Catégorie B									
non grenoblois	79,6 €	79,6 €	159,1 €	159,1 €	237,7 €	237,7 €	161,2 €	134,3 €	161,2 €

Exemples de tarifs forfaitaires pour environ 8 séances

Activités Sportives	ACTIVITES SPECIQUES DES MERCREDIS			
	Mercredis VTT		Mercredis "Montagne"	
	GROUPE 2		GROUPE 3	
Catégorie A	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017
inf. ou égal a 380	21,4 €	21,4 €	34,7 €	34,7 €
580	30,7 €	30,7 €	58,7 €	58,7 €
780	40,1 €	40,1 €	82,7 €	82,7 €
980	49,4 €	49,4 €	106,6 €	106,6 €
1180	58,8 €	58,8 €	130,6 €	130,6 €
1380	68,2 €	68,2 €	154,6 €	154,6 €
1580	77,6 €	77,6 €	178,6 €	178,6 €
1780	86,9 €	86,9 €	202,5 €	202,5 €
1980	96,3 €	96,3 €	226,5 €	226,5 €
2180	105,7 €	105,7 €	250,5 €	250,5 €
2380	115,1 €	115,1 €	274,5 €	274,5 €
2580	124,4 €	124,4 €	298,4 €	298,4 €
3000 et +	144,8 €	144,8 €	348,8 €	348,8 €
Catégorie B				
non grenoblois	148,9 €	148,9 €	359,0 €	359,0 €

Activités Aquatiques	
Durée < ou = 1h	TARIF A
Activités Terrestres	
Durée < ou = 1h	TARIF B
Durée > 1h et < ou = 2h	TARIF C
Durée > 2h	TARIF D
Mer. VTT	TARIF E
Mer. "Montagne"	TARIF F

STAGES SPORTIFS VACANCES

Exemples de tarifs forfaitaires pour 1 semaine (en cas de semaine incluant un jour férié, le forfait sera proratisé)

Activités Sportives	ACTIVITES TERRESTRES						ACTIVITES AQUATIQUES						
	GROUPE 2			GROUPE 3			COURS DE NATATION			GYM AQUATIQUE			
	2015/2016	2016/2017		2015/2016	2016/2017		Durée < ou = 1h		Durée > 1h		2015/2016	2016/2017	
							HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT
inf. ou égal à 380	24,5 €	24,5 €	32,6 €	32,6 €	32,6 €	5,1 €	5,1 €	4,3 €	5,1 €	8,2 €	8,2 €	7,1 €	7,1 €
580	37,0 €	37,0 €	51,4 €	51,4 €	51,4 €	7,9 €	7,9 €	6,6 €	7,9 €	12,4 €	12,4 €	11,3 €	11,3 €
780	49,6 €	49,6 €	70,1 €	70,1 €	70,1 €	10,7 €	10,7 €	8,9 €	10,7 €	16,6 €	16,6 €	15,5 €	15,5 €
980	62,1 €	62,1 €	88,9 €	88,9 €	88,9 €	13,5 €	13,5 €	11,3 €	13,5 €	20,8 €	20,8 €	19,7 €	19,7 €
1180	74,6 €	74,6 €	107,7 €	107,7 €	107,7 €	16,3 €	16,3 €	13,6 €	16,3 €	25,0 €	25,0 €	23,9 €	23,9 €
1380	87,2 €	87,2 €	126,5 €	126,5 €	126,5 €	19,1 €	19,1 €	15,9 €	19,1 €	29,2 €	29,2 €	28,1 €	28,1 €
1580	99,7 €	99,7 €	145,2 €	145,2 €	145,2 €	21,9 €	21,9 €	18,3 €	21,9 €	33,4 €	33,4 €	32,3 €	32,3 €
1780	112,2 €	112,2 €	164,0 €	164,0 €	164,0 €	24,7 €	24,7 €	20,6 €	24,7 €	37,6 €	37,6 €	36,5 €	36,5 €
1980	124,8 €	124,8 €	182,8 €	182,8 €	182,8 €	27,5 €	27,5 €	22,9 €	27,5 €	41,8 €	41,8 €	40,7 €	40,7 €
2180	137,3 €	137,3 €	201,5 €	201,5 €	201,5 €	30,3 €	30,3 €	25,3 €	30,3 €	46,0 €	46,0 €	45,0 €	45,0 €
2380	149,8 €	149,8 €	220,3 €	220,3 €	220,3 €	33,1 €	33,1 €	27,6 €	33,1 €	50,2 €	50,2 €	49,2 €	49,2 €
2580	162,4 €	162,4 €	239,1 €	239,1 €	239,1 €	35,9 €	35,9 €	29,9 €	35,9 €	54,4 €	54,4 €	53,4 €	53,4 €
3000 et +	188,7 €	188,7 €	278,5 €	278,5 €	278,5 €	41,8 €	41,8 €	34,8 €	41,8 €	63,2 €	63,2 €	62,2 €	62,2 €
Catégorie B													
non grenoblois	193,8 €	193,8 €	286,6 €	286,6 €	286,6 €	42,8 €	42,8 €	35,7 €	42,8 €	64,3 €	64,3 €	63,2 €	63,2 €

Correspondance pour communication

Activités Terrestres	
GROUPE 2	TARIF A
GROUPE 3	TARIF B
Activités Aquatiques	
Durée < ou = 1h	TARIF C
Gym. Aquatique	TARIF D
Durée > 1h	TARIF E

SEANCE DU 26 JUIN 2017

64-(1899). **ACTION SOCIALE** : Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2017, par des avenants financiers.

- Au titre du Fonctionnement et du Projet - 2017

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2017
Association Centre Social Chorier Berriat - Club des Retraités	Aide au Fonctionnement	400€
Centre de Loisirs Enfance et Familles - CLEF	Festi'Hoche	1 000€
Cultur'Act - Le Prunier Sauvage	Aide au Fonctionnement	10 000€
Maison Pour Tous Saint Laurent	Projet Intergénérationnel Les Jardins du Foyer Saint Laurent	2 000€
MJC Prémol	VO2 max 5	800€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la Ville, chapitre 65 Autres charges de gestion courante, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 13 juin 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.